



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.9
30 septembre 1986

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 24 septembre 1986, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. CHOUDHURY	(Bangladesh)
Puis :	M. KABANDA (Vice-Président)	(Rwanda)
Puis :	M. OGOUMA (Vice-Président)	(Bénin)

Allocution de S. Exc. M. Oscar Arias Sanchez, président de la République du Costa Rica

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Clark (Canada)
M. Mwananshiku (Zambie)
M. van den Broek (Pays-Bas)
M. Abdullah (Oman)
M. Barry (Irlande)
M. Tindemans (Belgique)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ALLOCATION DE S. EXC. M. OSCAR ARIAS SANCHEZ, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU COSTA RICA

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cet après-midi, l'Assemblée va, pour commencer, entendre une allocution du Président de la République du Costa Rica.

M. Oscar Arias Sanchez, président de la République du Costa Rica, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Assemblée générale des Nations Unies à S. Exc. M. Oscar Arias Sanchez, président de la République du Costa Rica, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

Le président ARIAS SANCHEZ (interprétation de l'espagnol) : J'adresse un salut respectueux aux éminents représentants des Etats souverains réunis en ce haut lieu de la parole et de l'espoir.

Et à vous-même, Monsieur le Président, qui donnez tant d'éclat à la communauté internationale, je tiens à dire combien je me réjouis de votre élection à la présidence de cette Assemblée générale des Nations Unies en cette Année internationale de la paix.

Je viens d'un pays qui ne possède aucune arme. Nos enfants n'ont jamais vu un char et ignorent ce que sont un hélicoptère de combat, un bateau de guerre ou un canon. Les parents et les grands-parents expliquent aux jeunes la curieuse architecture de certaines écoles en leur disant qu'il y a de cela plusieurs années, ces écoles étaient des casernes.

Je viens d'un petit pays à la démocratie centenaire. Aucun des enfants de ma patrie, homme ou femme, ne connaît l'oppression. Aucun Costa-Ricain ne connaît l'exil. Mon pays est un pays de liberté.

Je viens d'une terre qui, en peu d'années, a donné refuge à plus de 250 000 étrangers. Il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants qui, fuyant la tyrannie, la misère et le désespoir, la violence entre frères, sont venus chercher refuge chez nous, dans la paix et la liberté du Costa Rica. Ces étrangers, qui représentent 10 p. 100 de la population du pays, sont pour la plupart nicaraguayens.

Le président Arias Sanchez

Je viens d'un pays qui, à l'instar de beaucoup de ceux qui sont représentés ici, est confronté à de graves problèmes. Nos problèmes vont d'une pauvreté qui affecte nombre de Costa-Riciens à des menaces à la paix, qui nous est si chère. Nous désirons vaincre cette misère et nous désirons préserver la paix.

Je viens d'une région du monde caractérisée par de violents contrastes. Il existe des inégalités entre les cinq pays de l'isthme centraméricain et entre les hommes qui l'habitent. Il y a sur ces terres des peuples qui peuvent élire librement leurs gouvernements et d'autres qui ne le peuvent pas; il existe des pays où les droits de l'homme sont respectés et d'autres où ces droits sont violés journellement; il existe des pays où la violence éclate dans les villes et les campagnes et d'autres qui connaissent une coexistence pacifique exemplaire. A côté de milliers d'analphabètes, il existe, parmi les hommes et les femmes de ces régions, des musiciens et des poètes, qui font honneur à l'humanité. Il existe des poètes et des sculpteurs dont les expressions artistiques transcendent les frontières. Il existe des dictateurs qui ont dépassé les limites de la cruauté durant des décennies de ténèbres de l'histoire. Voilà les terres de l'Amérique centrale dont le Costa Rica fait partie, terres de bonheur pour un petit nombre, de souffrances pour beaucoup, mais d'espoir pour tous.

Je viens de la plus ancienne démocratie de l'Amérique ibérique. J'apporte ici la joie d'une nation pour laquelle le règne de la démocratie et de la justice sur l'ensemble des Amériques représente l'unique espérance de paix pour ces dernières. Nous nous réjouissons de ce que tant de peuples frères aient recouvré leurs libertés politiques. Nous désirons effacer rapidement toutes les marques des souffrances subies chaque fois que notre Amérique a vécu l'expérience du despotisme et de l'autocratie.

Nous déplorons que les scènes de cruauté, d'endettement inutile, de corruption effrénée et de violations systématiques des droits de l'homme, que nous désirons oublier, se répètent encore chaque jour dans certains pays de notre Amérique. C'est pourquoi, au moment d'assumer, il y a peu de temps, la présidence de mon pays, j'ai lancé un appel en faveur d'une alliance pour la liberté et la démocratie. J'ai dit à ce moment-là que, tant économiquement que politiquement, le Costa Rica ne pouvait être l'allié de gouvernements qui oppriment leurs peuples.

Le président Arias Sanchez

J'ai affirmé, et je le réaffirme aujourd'hui, que pour pouvoir emprunter la voie de la paix dans les Amériques et les Caraïbes, il fallait surmonter la peur de la liberté : liberté et démocratie pour le développement, liberté et démocratie pour la justice, liberté et démocratie pour la paix.

C'est investi du mandat de mon peuple que je viens à cette tribune parler de la paix en Amérique centrale, assaillie par la violence qui continue de sévir dans des pays frères et aussi par la menace de guerre.

Il y a bien des lustres, d'éminentes personnalités ont prédit que seules la démocratie et la liberté pouvaient conduire à la justice. La nuit des dictatures a cependant pesé longtemps sur la région. Au moment où la lueur de la liberté a commencé à poindre, elle a révélé ce que des années et des années de violations des droits de l'homme avaient signifié pour les peuples, d'insensibilité devant les problèmes des défavorisés, d'exploitation abusive et impitoyable de la part de leurs gouvernants.

L'éveil de la démocratie en Amérique centrale n'est pas facile et doit faire face à des obstacles sans nombre. Dans certains pays, les ombres d'armées accoutumées à la dictature semblent guetter, de façon sinistre, les premiers pas des gouvernements élus par les peuples. Dans d'autres cas, la méfiance profonde entre des hommes issus d'une même terre éclate en guerres de guérilla. L'appel à la réconciliation interne par la voie de la démocratie ne paraît pas, pour l'heure, produire d'effets tangibles. Les frères continuent de s'entretuer; l'Amérique centrale continue de saigner.

Les problèmes que j'ai évoqués jusqu'ici sont écrasants. Mais il y a pire. La lutte héroïque de libération du peuple nicaraguayen, dont le point culminant a été le renversement du tyran Somoza, a pris un tour politique qui ne répond pas aux aspirations de liberté de ce peuple, ni aux espoirs de voir la démocratie entrer pleinement en vigueur, démocratie encouragée par nombre de pays qui, en leur temps, ont appuyé la lutte contre la dictature.

Cette direction politique, ni voulue ni prévue, a transformé l'Amérique centrale en un nouveau théâtre de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. Il n'y a de répit pour personne sur la voie choisie par les commandants qui ont trahi une révolution destinée à rendre la démocratie à plusieurs générations qui n'ont connu que l'oppression. Il n'y a pas de répit pour un peuple qui, frustré et déçu, est

Le président Arias Sanchez

retourné à la guerre civile. Il n'y a pas de répit pour les pays voisins, qui sentent déjà la menace d'un nouveau dogmatisme totalitaire et qui souffrent déjà des conséquences d'une frontière de souffrances et de désillusions.

L'Amérique latine, lasse déjà de violence inutile et endolorie par des décennies d'oppression, a lancé une mise en garde : l'aube d'une ère de liberté pour tout le continent américain est assombrie par le conflit entre l'Est et l'Ouest, conséquence de la voie que le Gouvernement du Nicaragua a décidé de prendre. C'est alors qu'est intervenue une initiative diplomatique sans précédent : le Groupe de Cortadora.

Le président Arias Sanchez

L'objectif poursuivi par le Mexique, la Colombie, le Panama et le Venezuela s'est acquis le respect et l'appui du monde entier et, depuis longtemps, l'appui du Costa Rica. Il ne s'agissait d'autre chose que de créer une instance qui aiderait les Etats d'Amérique centrale à renforcer leur démocratie et leurs libertés. Cette instance a été créée pour chercher la réconciliation interne de peuples en proie à une lutte armée et pour garantir, grâce à la démocratie, l'anéantissement immédiat de la menace naissante d'un conflit entre l'Est et l'Ouest. Elle a été créée pour encourager le monde entier à s'orienter vers un traitement économique préférentiel pour la zone d'Amérique centrale. Elle a été créée pour accélérer le développement économique de nos peuples et, de ce fait, atténuer les rancoeurs accumulées pendant l'époque des dictateurs.

Ensuite, le Groupe d'appui s'est associé au Groupe de Contadora. Le Groupe d'appui était composé des Gouvernements démocratiques de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay. L'Amérique latine tout entière cherchait à s'unir dans un geste rappelant l'appel à la liberté lancé par Bolivar. Contadora s'est trouvé alors à l'avant-garde d'une Amérique latine unie dans la recherche de la liberté et de la démocratie politique pour tous ses peuples. "Plus de dictatures, de quelque forme que ce soit, sur le chemin de la paix pour les Amériques", lançait Contadora.

Le Gouvernement du Nicaragua n'a pas voulu entendre le message de liberté inscrit dans l'histoire. Le Gouvernement du Nicaragua n'a pas voulu serrer la main fraternelle de Contadora. Replié dans un dogmatisme stérile, il s'est servi de l'instance de la liberté pour gagner du temps en vue de consolider un Etat militaire et totalitaire dans son territoire.

Contadora n'est pas morte. Le Costa Rica continuera d'appuyer cette instance tant qu'il y aura un souffle d'espoir. Nous voulons une solution pacifique et nous recherchons l'empire de la raison. Il y a l'histoire de la liberté dans laquelle nous sommes appelés à être des protagonistes responsables et conscients. Il y aura la tragédie de la guerre si nous ignorons l'histoire de la liberté, et dans cette tragédie, nous serons les victimes.

Le Costa Rica a déclaré sa neutralité dans les conflits armés de l'Amérique centrale. Mon gouvernement fera respecter cette neutralité avec tout le courage voulu. Nos paroles et nos actes le prouvent. Le Costa Rica n'est pas d'accord pour que des forces exogènes alimentent des guerres et sèment la mort dans la

Le président Arias Sanchez

région. Tandis que le monde entier lance un appel à la paix, l'Amérique centrale se rapproche de plus en plus de la guerre! Tandis que le monde entier réclame un plus grande croissance économique, l'Amérique centrale connaît une plus grande misère!

Nous ne permettrons pas qu'un groupe armé utilise notre territoire pour mener des actes d'agression contre des Etats voisins. Nous ne le permettrons pas parce que le Costa Rica respecte le droit international. Nous ne le permettrons pas parce que l'existence de groupes armés dans notre territoire menacerait notre sécurité nationale - car nous n'avons pas d'armée pour nous défendre. Si nous agissions de la sorte, nous perdrons toute légitimité devant la communauté internationale, dont les principes sont les fondements mêmes de notre souveraineté. Nous ne le permettrons pas parce que cette utilisation du territoire du Costa Rica peut facilement se relier au trafic d'armes ou de stupéfiants. Nous ne le permettrons pas parce que, pour les habitants du Costa Rica, la morale est une valeur sacrée. Nous ne le permettrons pas parce que les habitants du Costa Rica croient dans des solutions pacifiques et ils ne sont pas disposés à permettre que leur sol soit utilisé par ceux qui prônent les voies de la violence. Nous ne le permettrons pas parce que les habitants de Costa Rica ne veulent pas la guerre ni ses partisans dans son territoire.

Notre engagement est un engagement de paix et de développement. L'aspiration la plus élevée et la plus exigeante de mon peuple est incompatible avec la guerre.

Le Costa Rica n'a pas peur de la liberté; jamais il n'abandonnera sa confiance dans le dialogue. C'est pourquoi nous avons assisté à la réunion des mandataires de l'Amérique centrale, à Esquipulas, au Guatemala. C'est là que l'Amérique centrale a réaffirmé sa foi en la démocratie et en la liberté. Le Gouvernement de Managua s'est entendu dire que seule la démocratie représente un bouclier contre la douleur et la guerre que nous voulons éviter.

Le Costa Rica croit aussi en l'initiative du président Cerezo, qui souhaite créer un parlement d'Amérique centrale. Mais mon pays ne croira en ce parlement que s'il représente véritablement les régimes démocratiques de chacune des nations d'Amérique centrale. Nous n'acceptons pas une instance régionale qui ne serve qu'à légitimer les dictatures au niveau international.

Le président Arias Sanchez

Le Gouvernement du Nicaragua a accusé mon pays devant la Cour internationale de Justice de La Haye d'une prétendue complicité dans des actions guerrières à partir du territoire du Costa Rica. C'est le monde à l'envers, "le gibier qui tire sur le chasseur", comme on dit dans mon pays.

Nous allons nous rendre à la Cour de La Haye pour nous défendre. Nous connaissons déjà les manœuvres publicitaires du régime de Managua. Nous sommes las des dialogues qui prêtent à des interprétations fausses; nous sommes las des promesses trompeuses de négociations. Nous voulons que, à La Haye, le monde entier découvre la vérité dissimulée d'un Nicaragua où Sandino a été trahi une fois de plus. Il y a sept ans Sandino a ressuscité pour célébrer la liberté d'un peuple. Une fois de plus, on l'a assassiné.

Nous avons accueilli des milliers et des milliers de réfugiés du Nicaragua. Les habitants du Costa Rica sont inquiets devant le renforcement d'un régime d'idéologie marxiste totalitaire à nos frontières. Notre peuple sait que, en Europe et sous d'autres latitudes de la planète, les frontières géographiques entre l'Ouest et l'Est coûtent des millions et des millions de dollars en armements, en systèmes de défense et en alliances militaires.

Le monde peut-il comprendre que, au Costa Rica, nous ne voulons même pas songer à la possibilité de rétablir les forces armées? Le monde peut-il comprendre qu'il nous est impossible de continuer de recevoir des marées de réfugiés?

Je demande au monde qu'il comprenne, je demande aux grandes puissances, de toutes les idéologies, qu'elles comprennent que faire dans les Amériques un pacte pour la démocratie, pour le pluralisme et pour la liberté, bénéficierait à toute l'humanité et favoriserait la paix mondiale.

Mon peuple m'a également chargé de vous parler de nos préoccupations dans le domaine de l'économie mondiale et de notre volonté de réaliser un développement plus humaniste. Au cours de cette époque difficile de l'histoire, nous voulons écrire une page particulièrement franche et honnête. Pour ce faire, il faut garantir la paix du pays et instaurer un ordre international plus juste.

En premier lieu, nous sommes préoccupés de constater que le retour à la démocratie politique dans les Amériques ne sera pas assorti d'un traitement économique international plus équitable.

Le président Arias Sanchez

Nous sommes étonnés de constater le paradoxe d'une Amérique latine à laquelle on impose aujourd'hui les restrictions économiques les plus sévères depuis la crise des années 30. Bien des pays industrialisés auront du mal à passer à l'histoire comme alliés de l'Amérique latine dans ses efforts de démocratisation. Tout au plus, on les considérera comme les observateurs indifférents d'un processus qui semble être pour eux beaucoup moins important que les grands problèmes de la banque privée internationale.

Dans le passé récent de l'Amérique latine, nous avons vu le banquier habile et efficace encourager les rêves de grandeur de généraux qui violaient les libertés des peuples. Hier encore, la banque internationale se battait pour offrir des prêts au tyran. Aujourd'hui, elle exige le remboursement des prêts accordés au démocrate. Hier, il ne lui importait guère que son argent serve à maintenir le despote au pouvoir. Aujourd'hui, que lui importent les souffrances de celui qui paie au prix de sa liberté! Personne n'a le droit d'invoquer des arguments apolitiques pour commettre des actes immoraux. Cela fait tort à la coexistence humaine et détériore les relations internationales civilisées.

Le président Arias Sanchez

La belligérance avec laquelle la communauté financière internationale a cherché à recouvrer la dette est en contraste avec la sérénité d'esprit et le sens des responsabilités dont le tiers monde a fait preuve pour consolider ses programmes de liberté politique. Tous ces efforts ne se voient pas attribuer les mêmes qualités morales. Pourquoi un Club de Paris est-il légitime alors qu'un Club de Carthagène ou un Club de Buenos Aires ne l'est pas? Pourquoi est-il sage et convenable d'avoir un comité de coordination des banques privées, qui dicte leur comportement aux débiteurs, alors qu'il est dangereux que les présidents des banques centrales de nos pays se réunissent pour planifier des actions conjointes?

Nous sommes inquiets de voir que le multilatéralisme, instrument anciennement destiné à renforcer l'autonomie de nos pays, si petits fussent-ils, a été utilisé dans un tout autre but. On impose au tiers monde des conditions économiques si dures que les pays développés eux-mêmes n'osent pas les imposer de façon bilatérale. C'est pourquoi ils ont recours à certains organismes multilatéraux. C'est là une grave erreur politique qui peut entraîner de funestes conséquences si on ne la corrige pas rapidement.

Nous sommes inquiets de constater le mécontentement manifesté par certains pays puissants à l'égard de l'égalité politique de tous les Etats. Ce mécontentement trouve apparemment son reflet, du moins en partie, dans la crise financière qui assaille l'Organisation des Nations Unies. Il semble que l'on veuille refuser aux petits Etats faibles le droit au dialogue entre égaux, le droit au dialogue à l'abri de contraintes ou de conditions. Mon pays souhaite la solution rapide des problèmes financiers de cette organisation. Conscient de ses limites à cet égard, mon pays versera la contribution qui lui incombe, pour que la semence de l'égalité survive dans cette instance, bastion d'une paix durable pour le monde.

Le Costa Rica s'acquittera de ses engagements internationaux, mais il préconise des ajustements aux règles du jeu. Certaines choses doivent changer : il faut donner aux pays dont le fardeau de la dette est élevé l'occasion de se développer, pour qu'ils soient en mesure de rembourser un jour leurs dettes, au lieu de les obliger à le faire aujourd'hui en ne se souciant guère de leur appauvrissement. Ainsi nous ne provoquerons pas l'amertume du faible et l'arrogance du fort. Il est urgent que nous luttons pour que des programmes

Le président Arias Sanchez

multilatéraux soient appliqués dans tous les organes des Nations Unies. Dénonçons ces institutions qui sont prêtes à avantager quelques Etats ou qui favorisent une seule formule de développement, faisant fi de la diversité qui enrichit le monde.

Nous ne devons pas continuer à tolérer que l'on remette en question l'aide au logement, à la santé ou à l'alimentation, alors que les prêts foisonnent quand il s'agit d'acheter des avions de combat et des uniformes de soldat. Ne recommençons pas à permettre que les inégalités du monde industrialisé se reflètent dans une plus grande misère et une plus grande angoisse du tiers monde. Il faut que nous partageons plus équitablement le coût des erreurs du passé. Il faut que les pays les plus faibles puissent bientôt replacer leurs espoirs dans le développement.

Pendant toutes ces années, on nous a obligés, grands et petits pays, à regarder le monde à travers le prisme des problèmes que la Banque internationale privée contribuait à créer. Nous avons rapetissé le monde. Portons nos regards au-delà de la Banque. Rendons sa juste valeur à la lutte pour la paix et la liberté afin d'écraser la misère, de garantir aux quatre coins du monde le respect des droits de l'homme. Nombreuses sont les causes nobles que nous avons avilies en les soumettant au prisme du financier. Reconsidérons les causes nobles pour regarder le monde. Ne craignons pas la seule approche qui puisse nous conduire à une paix durable et sûre, c'est-à-dire un monde qui lutte, solidaire, pour se libérer de la misère.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus en tant que peuple sont dus, en grande partie, à ce que nos ancêtres ont fait de l'éducation leur principal objectif national. L'expérience nous a appris qu'améliorer l'éducation de tous et encourager la qualité de la vie de la famille, c'est suivre une voie qui correspond à la modestie de nos ressources limitées. Nous avons appris que cette route renforçait notre démocratie et élargissait l'horizon de nos libertés.

Comme c'est le cas pour la majorité de vos pays, nous faisons face aujourd'hui à des conditions peu propices. Toutefois, nous sommes persuadés que les nécessités du moment ne sauraient justifier que nous ne tenions pas compte de l'opinion de nos sociétés dans notre recherche de solutions de développement. Nous ne pouvons éluder le défi de renforcer l'efficacité de notre économie et de l'adapter à des conditions nouvelles. Dans ce but, nous pouvons néanmoins choisir une voie qui n'encourage pas le chômage, qui n'impose jamais de restrictions aux libertés. Nous pouvons choisir une voie qui préserve en premier lieu la paix sociale. Nous voulons renforcer le seul facteur qui nous permette de croître dans la liberté.

Le président Arias Sanchez

Nous mettons en oeuvre un programme qui incorpore dans nos plans de progrès les jeunes qui constituent la Jeune Patrie. Nous sommes décidés à assimiler de nouvelles techniques pour promouvoir le développement. Nous cherchons à associer pleinement la femme à la vie productive, dans l'égalité la plus totale avec l'homme pour ce qui est de ses droits et de ses responsabilités. Nous encourageons notre patrie à ne pas avoir de paysans sans terres ni de terres sans paysans.

Au centre de tous ces efforts nous avons placé un défi national, au-delà des partis politiques. Nous voulons et allons apporter une solution au problème du logement pour des milliers de familles qui n'en ont pas.

Donner priorité à cet objectif du logement est conforme à la déclaration qui fait de 1987 l'"Année internationale du logement pour les personnes sans abri". Le Costa Rica sera un exemple qui montrera que l'on peut en finir avec la honte que suscitent les taudis, quand on travaille en solidarité.

L'année 1986 est l'année consacrée à la paix par la communauté internationale. L'initiative en a été prise par mon pays. Je veux dire avec fierté que, face aux situations les plus adverses, face aux provocations les plus absurdes, le Costa Rica a renforcé la paix. Nous agissons de même en ce qui concerne le logement.

J'ai l'intention de revenir ici dans quatre ans, à la fin de mon mandat présidentiel, pour vous annoncer que les taudis ne sont plus, dans ma patrie, qu'un souvenir du passé. Je souhaiterais pouvoir vous dire aussi que nous avons, ensemble, fait régner la paix dans toute l'Amérique centrale.

Je viens d'un pays dont le mandat est de lutter pour que les pensées, les paroles et les actes concordent également dans le monde des relations internationales. Le Costa Rica sait que l'écart entre ce que l'on dit et ce que l'on fait s'est élargi au cours de ces dernières années.

L'environnement continue à se détériorer. La faim et la misère augmentent. Les armements et la capacité de destruction de l'appareil de guerre augmentent. Le protectionnisme des puissants, de ceux-là mêmes qui réclament le libre échange, augmente. On parle de solidarité internationale alors que l'aide économique diminue.

Le président Arias Sanchez

Les pays riches s'éloignent chaque jour davantage des pays pauvres.

L'humanité est ivre de techniques qui provoquent la mort parce qu'on les utilise sans avoir la capacité de les contrôler. Chaque fois que nous nous réunissons, nous affirmons que nos objectifs sont tout le contraire de ce qui est en train de se passer dans le monde. Mais nous ne devons pas perdre confiance : si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas, les écarts dont je viens de parler seraient encore plus frappants.

Au nom du Costa Rica, je dois continuer d'insister sur le fait que nous encourageons toute initiative de désarmement. La course aux armements nucléaires est devenue le monument le plus gigantesque jamais érigé pour montrer la cécité du puissant.

Le président Arias Sanchez

Le Costa Rica demande que l'on condamne, avec vigueur et une foi renouvelée dans l'humanité, toute discrimination raciale. La discrimination raciale dégrade l'homme et offense les civilisations. Il y a quelques semaines, mon gouvernement a rompu toutes relations diplomatiques avec le régime d'Afrique du Sud. Nous l'avons fait parce que nous pensons qu'il faut intensifier toutes les pressions comprises dans la liste des moyens pacifiques de mettre fin à ces pratiques dégradantes.

Je tiens à répéter ici que nous estimons que le dialogue entre l'Argentine et la Grande-Bretagne doit être établi d'urgence en vue de résoudre la question de la souveraineté des îles Malvinas.

Nous encourageons la prompte élimination des vestiges du colonialisme. Il est temps que la notion de territoires d'outre-mer cède le pas à celle de la liberté que les habitants de ces territoires appellent de leurs vœux depuis tant d'années.

Le monde a vu aussi comment, aujourd'hui, le terrorisme étale sa cruauté implacable. Il est impardonnable qu'un homme de paix aussi éminent qu'Olof Palme, ancien Premier Ministre de la Suède, à qui je tiens à rendre hommage, ait été victime de la violence fanatique et absurde. Je pense que nous devons consacrer tous nos efforts à la lutte contre ces pratiques.

Il conviendrait que l'Organisation des Nations Unies réfléchisse, dès maintenant, à la possibilité de créer une brigade internationale contre le terrorisme. Il faut combattre une pratique qui porte atteinte à ce que nous chérissons le plus. Je répète : nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, d'où qu'il vienne et quelle que soit la façon dont il se manifeste.

Je réaffirme aussi, dans cette enceinte, que le Costa Rica pense que la lutte contre les stupéfiants doit être menée par la communauté internationale tout entière. Il n'existe pas de crime plus odieux contre la jeunesse du monde entier que le trafic des stupéfiants.

Je réaffirme le désir du Costa Rica de lutter contre la faim en Afrique. C'est là l'une des priorités essentielles de la communauté internationale. Il y a une bombe atomique, comme celle d'Hiroshima, qui explose tous les jours, en silence, et qui se manifeste par le manque de nourriture qui tue et détruit le corps et l'intelligence d'enfants, d'hommes et de femmes.

Je réaffirme ici que le Costa Rica croit qu'il ne faut jamais saper le dialogue. Notre enceinte doit être ouverte à toutes les nations qui respectent la Charte. Le dialogue ne peut que favoriser la recherche de solutions pacifiques et

Le président Arias Sanchez

l'apaisement des menaces de violence. Voilà pourquoi mon pays réitère sa foi en l'Organisation des Nations Unies dont l'enceinte pourra servir également, un jour prochain, à favoriser l'établissement du dialogue entre les deux Corée, qui pourront ainsi trouver le chemin de la réconciliation.

Les exilés politiques et économiques sont d'autres cicatrices douloureuses qui marquent la face du monde. Ces cicatrices sont visibles dans ma patrie. Je tiens à dire ici que j'apprécie les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du Comité international pour les migrations, mais le Costa Rica a besoin d'une collaboration beaucoup plus importante pour faire face au problème des réfugiés qu'il connaît aujourd'hui.

Nous appuyons tous les efforts tentés par les Nations Unies pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous nous demandons jusqu'à quand nous devons être les témoins de douleurs stériles et de souffrances affligeantes avant le retour de la raison et le rétablissement de la concorde sous ces latitudes. Le Costa Rica souhaite vivement que la guerre se termine entre l'Iran et l'Iraq. Aucune histoire ne pourra justifier les vestiges de la mort et de la désolation que produisent les fanatismes.

Le Costa Rica appuie la voie de l'indépendance inconditionnelle pour la Namibie. Nous souhaitons également la libération rapide du Kampuchea et de l'Afghanistan.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à l'Organisation, pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix. Tant que cette enceinte existera, personne n'oubliera le lien qui existe entre la paix et le développement. Tant que nous n'oublierons pas ce rapport, nous aurons des causes communes pour lutter contre la misère, pour défendre les droits de l'homme par-delà les frontières, pour ôter à tous les peuples la crainte de la liberté.

Face aux difficultés de notre époque, face aux dangers qui se multiplient dans la région de l'Amérique centrale, face aux inégalités qui augmentent, le Costa Rica renouvelle sa foi inébranlable dans le destin supérieur de l'homme, parce que l'âme des peuples se nourrit de liberté, de démocratie et de paix.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons embrasser à nouveau les causes les plus nobles - celles qui se trouvent dans l'âme des peuples, qui dépassent la crainte de la liberté.

Le président Arias Sanchez

Qu'il me soit donc permis de terminer avec fierté en reprenant les paroles du grand poète espagnol Miguel Hernandez :

*Ferme les portes, pousse le verrou, geôlier.

Enchaîne cet homme : tu n'enchaîneras pas son âme.

Les clefs, les serrures, les injustices sont nombreuses :

Tu n'enchaîneras pas son âme.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom des membres de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Costa Rica pour la déclaration importante qu'il vient de prononcer.

M. Oscar Arias Sanchez, président de la République du Costa Rica, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. CLARK (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session et de vous offrir le plein appui du Canada.

Je voudrais également souhaiter un prompt rétablissement au Secrétaire général après l'opération chirurgicale qu'il a subie dernièrement. Son dévouement et son courage ont été une source d'inspiration pour nous tous, et nous lui sommes reconnaissants de nous permettre de continuer à bénéficier de son action à la tête de l'Organisation.

M. Clark (Canada)

Dans mon premier discours à l'Assemblée générale il y a deux ans, j'ai dit que le Canada était un "ami" de l'Organisation des Nations Unies. En fait, nous sommes plus que cela. Nous pensons que cette institution est essentielle à la sécurité du monde, et nous la défendons même lorsque ses actes nous semblent déplacés, exaspérants ou malencontreux. Notre pays est au trentième rang mondial par sa population mais au quatrième rang par l'importance de notre contribution financière au système des Nations Unies. L'attachement du Canada ne fléchira pas et ne changera pas. Mais ni l'attachement du Canada ni celui d'autres pays comme le nôtre ne pourra protéger à lui seul les Nations Unies contre cette érosion du respect qui menace l'Organisation que nous avons édifiée pour unir le monde.

Lorsque nous nous sommes rassemblés l'année dernière pour célébrer le quarantième anniversaire, nous avons constaté un triste paradoxe. L'Organisation des Nations Unies devenait de plus en plus nécessaire et de moins en moins efficace.

Qui d'entre nous ne peut énumérer les nombreux problèmes qui devraient être traités et réglés mais ne le sont pas? Qui d'entre nous n'a pas songé à saisir cette Organisation de tel ou tel problème pour se raviser ensuite de peur que le débat ne serve qu'à exacerber nos divergences? D'instinct, nous percevons l'Organisation des Nations Unies comme le lieu approprié à l'examen des problèmes d'importance mondiale, mais nous nous abstenons souvent d'y recourir, parce que nous avons peur de le faire. Et cela nous a conduits de plus en plus souvent à recourir aux blocs, au bilatéralisme et même à l'unilatéralisme.

(L'orateur poursuit en français)

Lors de la reprise de la session de l'Assemblée générale le printemps dernier, il est apparu à l'évidence que certains d'entre nous n'étaient pas encore convaincus de la nécessité d'entreprendre des réformes. Pour ma part, je n'ai constaté ni recul marqué de la rhétorique ni grand progrès sur la voie du pragmatisme et de la recherche du consensus. Les seules exceptions - qui auraient dû être la règle - auront été les décisions prises par consensus sur la lutte contre le terrorisme et l'amélioration de la situation en Afrique, mais même là, ce n'était guère qu'un début.

Je serais très heureux de pouvoir affirmer que nous avons déjà renouvelé notre engagement envers les buts fondamentaux de la Charte et revitalisé l'Organisation. On ne saurait attendre un tel résultat en un an, mais cette période est assez

M. Clark (Canada)

longue, pour que des progrès puissent être accomplis. Nous avons au contraire aggravé la menace de faillite financière qui pèse sur l'Organisation et nous avons fait planer de nouveaux doutes sur sa pertinence.

(L'orateur reprend en anglais)

Nous avons besoin de réformes sur deux fronts, financier et politique. La présente session commence ses délibérations par l'examen du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur l'administration et les finances des Nations Unies. Ces 18 experts méritent notre profonde reconnaissance.

Le Canada pourrait trouver à redire sur telle ou telle recommandation mais ce n'est pas le moment d'ergoter. Les recommandations devraient être acceptées sans modification et appliquées dès que possible. Elles renforceraient les mesures de réformes financières tangibles qui ont déjà été prises par le Secrétaire général. Le domaine essentiel qui mérite un complément de discussion, - le processus budgétaire et le processus de planification -, est très controversé. Nous sommes manifestement divisés, mais nous devons trouver un terrain d'entente, faute de quoi l'ensemble du processus de réforme sera compromis. L'adoption ou le rejet du rapport du Groupe des 18 témoignera de notre volonté de renouveler la capacité de l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de son mandat.

Nos budgets ont été gonflés par l'accumulation de programmes surannés ou peu judicieux. Un examen attentif dégagerait les ressources qui permettraient de répondre aux besoins qui ont longtemps été relativement négligés. Je pense en particulier à des domaines importants du développement, notamment la promotion des femmes et la promotion des droits de l'homme en général.

Nous avons également traité de la question des arriérés et des retenues. A l'heure actuelle, ils se montent à un total de 400 millions de dollars. Ce manque à gagner a placé l'Organisation dans un cadre extrêmement rigide. L'arrêt d'un calendrier de versements prévoyant une certaine souplesse permettrait de trouver une solution au problème des arriérés. Mais plus importante encore est la question des retenues qui, comme vous le savez, menacent de provoquer la paralysie financière de l'Organisation cette année. Nous invitons les Etats qui procèdent à ces retenues à suivre l'exemple de la République populaire de Chine qui, sans modifier en aucune façon ses "positions de principes cohérentes" a annoncé le paiement de retenues accumulées pour un montant total de 4,4 millions de dollars.

M. Clark (Canada)

L'adoption du rapport du Groupe des 18 et le règlement du problème des arriérés et des retenues résoudre la moitié du problème. L'autre moitié est encore plus fondamentale. Le fait est tout simplement que le soutien apporté par la communauté internationale à cette institution dépend de ses réalisations. Certains pensent peut-être que si les caisses des Nations Unies étaient pleines tout irait bien, mais la réalité est que la politique et les finances de l'Organisation des Nations Unies doivent être révisées.

Nous risquons de devenir une caricature des espoirs exprimés en 1945. Notre organisation devait être un forum où des décisions difficiles seraient prises, elle est devenue aujourd'hui un moyen de les éviter. Lorsqu'une crise intervient, nous nous engageons dans des débats sans fin. Lorsqu'il est nécessaire de trouver un compromis délicat, nous rédigeons des résolutions qui rendent tout accord impossible.

Dans nos pays, l'opinion publique est raisonnable. Elle veut la paix, la prospérité et la justice. Elle juge l'Organisation des Nations Unies sur ce que nous faisons ensemble et non pas sur ce que nous disons séparément. Elle veut des résultats et non pas des discours. Elle entend notre éternel refrain sur la nécessité d'aboutir à des résultats mais si nous avons cessé de nous écouter les uns les autres, elle cessera bientôt de nous écouter.

Il faut commencer par des réformes financières et administratives. Manifestement, le fait de mettre de l'ordre dans la maison ne signifie pas mettre de l'ordre dans le monde, mais cela protégera et renforcera la seule organisation qui puisse y parvenir. Le Canada est un ami fidèle de l'Organisation des Nations Unies, mais les Canadiens qui consentent des sacrifices chez eux ne veulent pas subventionner l'inefficacité ici.

Les réformes susciteront bien entendu des résistances, comme toujours. Nous devons y faire face sinon nous risquons de retomber dans les ténèbres dont nous sommes sortis avec tant d'espoir en 1945.

Je ne puis pas croire que qui que ce soit ici envisage un tel avenir avec équanimité. Personne ne prétend qu'une réforme des Nations Unies mettra fin au racisme, ou déclenchera un boom économique général ou mettra fin immédiatement à tout conflit régional. Cependant, nous savons tous le type de contribution que les accords adoptés par l'Organisation des Nations Unies élaborés dans le creuset de

M. Clark (Canada)

notre sagesse collective peuvent apporter à la paix internationale, à la prospérité et au progrès social. La résolution 242 (1967), le droit de la mer, et la Déclaration et les Pactes des droits de l'homme sont trois exemples qui viennent immédiatement à l'esprit.

(L'orateur poursuit en français)

En cette Année internationale de la paix, nous serons, plus que de coutume, jugés d'après nos réalisations dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Tous les membres de la communauté internationale applaudiront avec le Canada à la relance du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le président Reagan a fait état devant nous d'un échange de lettres avec le Secrétaire général Gorbatchev, sur de nouvelles propositions relatives au contrôle des armements. Nous accueillons avec satisfaction cette participation directe, ouverte, des deux leaders dans le processus de négociation. Les entretiens qu'ont eus la semaine dernière le Secrétaire d'Etat américain, M. Shultz, et le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadzé, ont également contribué à améliorer le climat des relations entre les deux superpuissances. Nous pouvons tous nourrir l'espoir que la reprise, à Genève, des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires et l'utilisation de l'espace permettra d'accomplir des progrès. Nous sommes encouragés par la plus grande souplesse manifestée récemment par les deux parties dans leurs efforts pour parvenir à l'objectif commun de réductions radicales des armes nucléaires, réductions qui permettront de renforcer l'équilibre stratégique et d'accroître la sécurité internationale.

(L'orateur reprend en anglais)

L'attention concentrée actuellement sur les réductions des armes nucléaires ne devrait pas nous faire oublier la nécessité de progrès semblables dans le domaine du contrôle des armements classiques. Les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et sur le désarmement et la sécurité en Europe ont également donné un nouvel élan au renforcement de la sécurité et de la coopération dans les relations Est-Ouest. Stockholm représente une réalisation importante qui laisse entrevoir une confiance accrue et permet de prévoir l'évolution de la situation militaire en Europe.

M. Clark (Canada)

L'établissement de procédures pour l'inspection sur place dans l'air et au sol est une réalisation remarquable qui pourrait servir de précédent utile pour d'autres négociations en matière de contrôle des armements. Le Canada qui, on le sait, s'est toujours efforcé de promouvoir des solutions de vérification constructives, s'enorgueillit d'avoir contribué à ce résultat. Cela devrait faciliter le mouvement vers des négociations sur des mesures plus complètes de limitation et de réduction dans le domaine militaire.

Ces lueurs d'espoir devraient amener les Nations Unies à examiner un large éventail de questions importantes relatives au contrôle des armements. Des progrès dans un domaine peuvent en entraîner dans d'autres.

Le Canada oeuvrera à l'interdiction des armes chimiques. Nous continuerons à travailler pour faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit exploité à des fins exclusivement pacifiques. Nous continuerons à jouer un rôle actif dans le renforcement du Traité de non-prolifération. Le Canada appuiera par ailleurs un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. C'est là un objectif fondamental pour la réalisation duquel des mesures peuvent et doivent être prises dès maintenant. Le Canada se félicite que le président Reagan ait déclaré que les Etats-Unis étaient prêts, tout d'abord à accélérer la ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires pacifiques, puis à prendre les mesures nécessaires pour limiter davantage et, finalement, faire cesser les essais nucléaires.

Nous lançons un appel à toutes les nations pour qu'elles coopèrent et prennent part à la mise au point des techniques de vérification susceptibles de susciter la confiance nécessaire à la ratification de ces accords. Cela nous permettrait ensuite de prévoir les mesures complémentaires à prendre dans tous les domaines du contrôle des armements. La vérification n'est pas seulement une question de capacité technique; c'est une question de volonté politique pour arriver à un accord sur l'application des techniques. Dans cet esprit, et en coopération avec d'autres, le Canada, comme par le passé, ne ménagera aucun effort pour que des progrès réels soient faits dans le domaine de la vérification.

Les Nations Unies sont confrontées à une autre tâche essentielle : renforcer le système du commerce et des paiements internationaux, qui est maintenant mis à rude épreuve, et stimuler la croissance si nécessaire dans la plus grande partie du monde en développement. Nous faisons quelques progrès. Le Canada juge

M. Clark (Canada)

encourageant le mouvement actuel en faveur de l'élaboration du Plan Baker et la décision des pays participant au Sommet économique de Tokyo de mieux coordonner leurs politiques économiques. Nous nous félicitons en particulier que la réunion des pays de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ait décidé à l'unanimité d'ouvrir une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, l'"Uruguay round". Tout cela prouve que nous sommes davantage conscients de la nécessité d'œuvrer ensemble à l'instauration d'un système économique international équitable et sain.*

Notre Organisation a notamment pour raison d'être de créer un monde plus humain. Les droits de l'homme les plus fondamentaux consacrés dans la Charte et dans les documents des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme sont violés de manière flagrante et systématique dans nombre de pays membres. Les rapports d'Amnesty International sont une véritable mise en accusation de notre époque. En Afghanistan, un peuple entier a subi la tyrannie et des millions d'Afghans sont devenus des réfugiés. Tous les jours, aux quatre coins du monde, des gens sont torturés et tués en raison de leurs convictions politiques et religieuses.

L'une des tendances les plus affligeantes de l'année écoulée a été la détérioration de la situation en Afrique du Sud. Le Gouvernement de ce pays refuse obstinément de démanteler l'odieux régime d'apartheid et d'adopter un système qui respecte les droits de l'homme de toute la population. Il a, au lieu de cela, imposé un état d'urgence draconien. Il en est résulté des centaines de morts et plus de 10 000 personnes détenues.

La politique répressive du Gouvernement sud-africain ne peut avoir d'autre résultat qu'une violence accrue et, en fin de compte, un cataclysme qui entraînerait de terribles souffrances pour tous les Sud-Africains, blancs et non blancs. Ce serait tragique pour un pays qui a tant de ressources humaines et matérielles.

Le Canada a œuvré pour que la communauté internationale intensifie ses pressions contre l'apartheid et il a aidé à mobiliser les moyens que possède tout particulièrement le Commonwealth pour tenter d'arrêter la destruction de l'Afrique australe. Le Canada applique désormais toutes les sanctions convenues à Londres le

* M. Kabanda (Rwanda), vice-président, assume la présidence.

M. Clark (Canada)

mois dernier par les six dirigeants du Commonwealth. Mais ces pressions ne seront efficaces que si la communauté internationale est unie, et je lance un appel à tous les pays, en particulier à ceux qui ont d'importantes relations économiques avec l'Afrique du Sud, pour qu'ils appliquent de toute urgence de nouvelles mesures concrètes.

(L'orateur poursuit en français)

Le terrorisme international nous menace tous et il nous faut agir de concert pour le combattre. Les Nations Unies, agissant d'une façon qui devrait caractériser toutes leurs activités, ont énoncé cet objectif et répondu à ce besoin au cours de l'année qui vient de s'écouler. Tous les Etats Membres sont d'accord sur la menace que pose le terrorisme international. Pendant la dernière session, le Conseil de sécurité a condamné à l'unanimité et sans équivoque tous les actes de prise d'otages et d'enlèvement. A cette même session, l'Assemblée générale a condamné d'une seule voix tous les actes, méthodes et pratiques terroristes. Notre Organisation a alors donné sa pleine mesure.

Ces déclarations doivent, bien entendu, être assorties de mesures concrètes et précises. Le Canada a pris, auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), une initiative visant à consolider la structure du droit international contre le terrorisme. Nous proposons d'élaborer un accord en vertu duquel toutes les parties s'engageraient à poursuivre ou à extraditer les personnes qui commettent des actes de violence dans les aéroports internationaux. Je suis sûr que la communauté internationale appuiera entièrement cette initiative. Je suis persuadé également que la volonté collective des Membres des Nations Unies, exprimée par des mesures concrètes de ce type, sera décisive dans notre lutte commune contre ce fléau de notre temps.

(L'orateur reprend en anglais)

J'ai abordé quelques-unes seulement des questions dont les Nations Unies auront à se saisir durant cette session et lors de sessions futures. Pour difficiles que soient ces questions, je suis certain que cette institution peut répondre à nos besoins communs et y répondre bien. Nous devons simplement lui donner les moyens et les orientations pour le faire. Les Canadiens, pour leur part, souhaitent une Organisation forte, capable de traiter de façon pragmatique et efficace les problèmes mondiaux. A la présente session, la délégation canadienne saisira toutes les occasions de s'associer aux Etats qui partagent ses vues pour réaliser cet objectif. Si j'ai parlé du besoin de réforme, c'est parce que je suis convaincu qu'il est à notre portée.

M. Clark (Canada)

Je n'imagine pas de meilleure façon de conclure qu'en rappelant les paroles de mon prédécesseur, Lester Pearson, qui, lors de la dix-huitième session de l'Assemblée générale, en 1963, a déclaré :

"seule l'Organisation des Nations Unies est à notre service à tous. Elle réunit la seule assemblée mondiale capable de protéger et de faire progresser les droits de l'homme, les libertés et le bien-être, la seule à diminuer et à supprimer les causes de conflit. ... il dépend de nous qu'elle joue ce rôle important et s'acquitte de ses grandes responsabilités. Un échec de l'Organisation est aussi celui des gouvernements qui en sont Membres. De même, son succès est celui de toutes les honnêtes gens du monde entier."

(A/PV.1208, par. 95)

M. MWANANSHIKU (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Quand j'ai pris la parole à l'Assemblée le 17 septembre 1986, alors que nous étions réunis en session extraordinaire pour examiner la question de Namibie, j'ai eu l'occasion de féliciter le Président pour son élection bien méritée à la présidence de la quarante et unième session. Ma délégation se félicite de la façon magistrale dont il guide nos délibérations. Puisse sa conduite éclairée mener nos travaux à une heureuse issue.

L'année dernière, nous avons commémoré le quarantième anniversaire de notre Organisation. A l'occasion de cette session, chacun d'entre nous - Membres des Nations Unies - a réaffirmé sa foi en l'Organisation et les espoirs placés en elle. Aujourd'hui, nous sommes réunis à nouveau pour poursuivre nos efforts collectifs afin de trouver des solutions aux problèmes qui nous assaillent.

M. Mwananshiku (Zambie)

Malheureusement, depuis notre dernière session ordinaire, bien peu de progrès ont été réalisés dans la solution des nombreux problèmes auxquels fait face l'humanité à notre époque. Sur le front économique, les nations du tiers monde continuent d'affronter des problèmes économiques très critiques, y compris la pression écrasante de la dette extérieure et l'absence de croissance réelle de leurs économies.

Sur le plan politique, la menace d'une catastrophe nucléaire continue de peser sur le monde alors que les problèmes régionaux en Afrique australe, dans le Golfe, en Amérique centrale, au Moyen-Orient, en Corée, à Chypre, en Afghanistan et au Kampuchea restent sans solution.

Le monde fait face à un certain nombre de défis économiques. Dans le monde en développement et en particulier en Afrique, la prospérité économique reste un objectif inaccessible et distant pour la majorité des pays. Au lieu d'aller de l'avant, les économies de nombreux pays stagnent ou, en fait, déclinent. Cette situation est le résultat à la fois de politiques nationales inappropriées et de l'ordre économique international actuel qui est défavorable. Heureusement, un nombre croissant de pays africains, y compris le mien, prennent les strictes mesures qui s'imposent pour réorienter leurs économies vers une productivité accrue et une croissance éventuelle.

La convocation, au début de l'année, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la situation économique critique en Afrique a témoigné de la détermination des nations africaines de s'occuper sérieusement de leurs problèmes économiques.

Pourtant, malgré les efforts que nous faisons nous-mêmes pour faire face à nos difficultés économiques, ces problèmes ne disparaîtront pas tant que les nations du monde ne seront pas à même de résoudre la question centrale des relations entre les nations du Nord riche et les pays pauvres du Sud. L'ordre économique international en vigueur est de toute évidence un système d'exploitation et il contribue dans une grande mesure aux problèmes économiques que connaît le tiers monde.

Nos pays continuent pour l'essentiel d'être producteurs de produits primaires. En vertu de l'ordre économique international en vigueur, le cours de ces produits est invariablement fixé par le Nord riche qui fournit les marchés. Les nations du Nord ont également l'avantage de pouvoir fixer les prix des produits qu'ils nous vendent. Comme les prix des produits primaires restent invariablement

M. Mwananshiku (Zambie)

inférieurs à ceux des produits industrialisés, on arrive à une situation où les ressources nettes réelles passent des nations pauvres aux nations riches, alors que ce devrait être le contraire. Lorsque l'on songe au flux des invisibles qui passent ainsi des pays pauvres aux pays riches, on réalise que la situation est nettement désespérée et qu'elle appelle une action urgente de la part de la communauté internationale.

N'étant pas en mesure de recevoir des prix équitables en échange de ce que nous exportons, nous sommes obligés d'emprunter pour financer nos plans de développement. Il en résulte que le service de la dette est maintenant devenu un obstacle sérieux à nos efforts de développement. C'est pourquoi, pour donner un sens réel à la réforme de notre politique nationale, il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures urgentes pour réduire l'impact du service de la dette sur nos économies.

En même temps, il faudrait faire de nouveaux efforts pour obtenir l'instauration d'un nouvel ordre économique international. La réticence que montrent les pays industrialisés à accepter l'instauration d'un nouvel ordre économique vise clairement la perpétuation du système actuel où les pauvres sont exploités pour enrichir ceux qui sont déjà riches.

La situation politique internationale laisse tout autant à désirer. Le spectre de la guerre nucléaire plane sur le monde alors que la course aux armements nucléaires se poursuit sans relâche et menace de s'étendre à l'espace. Les blocs de puissances mondiales continuent de mettre au point de nouvelles armes de destruction massive de plus en plus puissantes. Cela en dépit du fait que les stocks d'armes existants ont déjà atteint des niveaux que ne peut justifier un objectif militaire rationnel. Nous sommes toujours convaincus que la survie de l'humanité ne peut être garantie que si des progrès réels sont faits dans le domaine du désarmement, sous un contrôle international efficace. Nous estimons que la première démarche dans ce processus doit être le gel de la mise au point, des essais, de la production et du stockage d'armements supplémentaires. A cet égard, nous nous félicitons des efforts qui sont faits par les Etats-Unis et l'Union soviétique pour parvenir à un accord sur la limitation des armements nucléaires.

La situation en Afrique australe continue de faire peser une grave menace non seulement sur la paix et la sécurité régionales, mais aussi sur la paix et la sécurité internationales. Trois problèmes principaux frappent notre région : la

M. Mwananshiku (Zambie)

poursuite de l'apartheid en Afrique du Sud, l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste et la politique sud-africaine de déstabilisation contre les Etats africains indépendants de la région.

L'Assemblée connaît bien le caractère de l'apartheid. Il s'agit d'une politique ou d'un système en vertu duquel le régime minoritaire blanc d'Afrique du Sud détient le pouvoir politique, économique, militaire, scientifique et social à l'exclusion de la majorité noire, et utilise ce pouvoir pour exécuter un programme extraordinaire et systématique d'exploitation et de déshumanisation de la majorité noire qui ne peut se comparer qu'à la traite des esclaves et au nazisme. Il est intéressant de rappeler que les tenants de ce système étaient les partisans de l'Allemagne nazie pendant la dernière guerre. En fait, au moment où le nazisme était vaincu en Europe, il commençait déjà à renaître en Afrique du Sud.

La population noire d'Afrique du Sud a fait tous les efforts possibles pour mettre fin à l'apartheid de façon pacifique. Pendant près de 50 ans, elle a protesté pacifiquement contre le gouvernement de la minorité blanche. Il est regrettable que cet effort pacifique n'ait porté aucun fruit et n'ait conduit qu'à une exacerbation de l'apartheid.

Les pays africains indépendants de la région ont également fait des efforts concertés pour faire cesser l'apartheid par des moyens pacifiques. Certains de nos pays ont rencontré les dirigeants de l'Afrique du Sud et ont également signé des accords avec eux en vue de ramener la paix dans notre région. Il est regrettable que là aussi ces efforts aient échoué. Et ils n'ont échoué que parce que l'Afrique du Sud raciste reste attachée au racisme et à l'apartheid.

M. Mwananshiku (Zambie)

Enfin, la communauté internationale a fait des efforts pour encourager l'Afrique du Sud à renoncer à l'apartheid. Les derniers en date sont les missions du Commonwealth et de la Communauté économique européenne (CEE) en Afrique du Sud. Ces missions ont également échoué pour les mêmes raisons. La semaine dernière, nous avons examiné la question de Namibie. Comme nous l'avons vu, les efforts déployés afin que la Namibie accède à l'indépendance ont été entravés à cause de conditions extrinsèques exigées par les Etats-Unis et par l'Afrique du Sud de l'apartheid. Je suis entré à dessein dans le détail pour montrer que le peuple africain de l'Afrique du Sud et les Etats africains indépendants de la région n'ont épargné aucun effort pour instaurer la paix en Afrique du Sud. Par conséquent, nous ne saurions être responsables de l'accroissement des tensions.

Au lieu de répondre positivement à ces efforts, l'Afrique du Sud a intensifié sa répression contre sa majorité noire, surtout durant les états d'urgence qui se sont succédé.

L'Afrique du Sud a empêché la Namibie d'accéder à l'indépendance et, en outre, a lancé une campagne de déstabilisation contre ses voisins. Cette campagne se compose d'un certain nombre d'éléments coordonnés : destruction de notre infrastructure des transports dans le vain espoir que, devant dépendre de l'Afrique du Sud, les Etats africains vont appuyer l'apartheid; attaques militaires, telles que celles lancées contre l'Angola, le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe; soutien aux bandits dans notre pays; blocus économique, tel que celui imposé au Lesotho; sanctions économiques comme celles imposées récemment à la Zambie et au Zimbabwe, et toute une série d'autres menaces.

Comme l'Afrique du Sud raciste a refusé de renoncer à l'apartheid, les nations indépendantes noires de l'Afrique australe, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Commonwealth, le Mouvement des non-alignés et la communauté internationale ont demandé que l'on impose des sanctions obligatoires globales à l'Afrique du Sud car c'est le moyen de persuasion le plus pacifique dont on dispose aujourd'hui, tous les autres moyens ayant été inefficaces.

Il est regrettable de voir que ces initiatives ont subi le veto des Etats-Unis et celui de la Grande-Bretagne. Même les efforts de la Communauté économique européenne ont été affaiblis par l'attitude de la Grande-Bretagne et de la République fédérale d'Allemagne. Il est clair que cet appui a encouragé et renforcé le régime raciste dans son maintien persistant de l'apartheid.

M. Mwananshiku (Zambie)

Nous ne voyons pas d'autres raisons au fait que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont lutté contre le nazisme il y a à peine 40 ans et l'ont vaincu, se trouvent aujourd'hui résolument du côté de l'apartheid, que leur propre racisme, leurs intérêts économiques et des considérations idéologiques mal avisées.

Nous demandons à nouveau aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne de débloquent le processus international en faveur de la paix. Si cela n'est pas fait, le peuple noir de l'Afrique du Sud et celui de la Namibie n'auront pas d'autres possibilités que de mettre fin eux-mêmes à l'apartheid et que d'agir eux-mêmes afin que la Namibie accède à l'indépendance. Si cela se produisait, il ne pourrait y avoir de paix dans toute la région; et ceci pendant une longue période. Les grands pays occidentaux ne pourraient échapper à leur responsabilité.

Nous demandons également à l'Afrique du Sud de prendre les mesures nécessaires en vue d'entamer des négociations pour aboutir à la paix. Nous demandons notamment à l'Afrique du Sud de déclarer l'apartheid nulle et non avenue, de lever l'état d'urgence dans toutes les régions et de supprimer toutes les lois draconiennes, de lever l'interdiction à l'égard de l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations politiques, de libérer inconditionnellement Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques encore détenus et d'entamer un dialogue entre les dirigeants gouvernementaux et les dirigeants authentiques du peuple africain sur l'avenir du pays.

Une autre région qui nous préoccupe vivement c'est la région du Golfe. Depuis le début de la guerre du Golfe, il y a six ans, les pertes humaines et matérielles ont été considérables des deux côtés. De 1980 à 1983, la Zambie s'est associée à Cuba, à l'Inde et au Mouvement de libération de la Palestine (OLP) dans un comité de quatre membres nommés par le Mouvement des non-alignés en vue de servir de médiateur dans cette guerre. Mais cet effort, comme les autres, a échoué. Récemment, au cours de la Réunion au sommet des non-alignés qui s'est tenue à Harare, la Zambie a, une fois de plus, demandé que l'on mette fin à la guerre. Alors que l'Iraq a fait preuve de bonne volonté en montrant qu'il avait l'intention de mettre fin à la guerre par la négociation, il est regrettable que l'Iran n'ait fait preuve d'aucune souplesse et ait insisté pour que la guerre se termine sur le champ de bataille.

M. Mwananshiku (Zambie)

La communauté internationale ne peut accepter que cette guerre inutile se poursuive indéfiniment. La Charte des Nations Unies prévoit les moyens qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées. A notre avis, c'est le cas aujourd'hui dans le Golfe.

Les deux pays concernés sont, de plus, tous les deux membres du Mouvement des non-alignés. La poursuite de la guerre non seulement affaiblit les deux pays intéressés mais de plus touche le bien-être du Mouvement. C'est pour ces raisons qu'en Zambie nous croyons que le plan de paix proposé par l'Iraq a toutes les chances de résoudre le conflit. Comme l'Assemblée le sait, le plan de paix de l'Iraq comprend les éléments suivants : un retrait général, total et inconditionnel des troupes à la frontière internationalement reconnue, un échange général et complet des prisonniers, la signature d'un accord de paix et de non-agression entre l'Iran et l'Iraq, la non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays et le respect de la part de chaque pays des choix de l'autre ainsi que l'attachement de chaque pays à tous les efforts visant à parvenir à la stabilité et à la sécurité dans la région du Golfe.

La Zambie estime que si ces éléments étaient acceptés, ils serviraient de base pour parvenir à la paix dans la région; le conflit au Moyen-Orient continue d'être une autre source d'inquiétude. Comme nous l'avons déjà dit, le coeur du problème du Moyen-Orient est la question du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination dans un Etat indépendant qui lui soit propre. Le refus d'Israël d'accorder ce droit, ses actes d'agression contre ses voisins et son occupation continue des terres arabes ne font qu'exacerber le problème. Nous demandons instamment à Israël d'accorder au peuple palestinien le droit d'avoir son propre Etat indépendant et de mettre fin à ses actes d'agression contre ses voisins. Nous sommes toujours convaincus qu'il est encore possible de trouver une solution juste au problème du Moyen-Orient dans le cadre des Nations Unies.

La situation en Amérique centrale continue de s'aggraver, malgré les efforts du Groupe de Contadora pour instaurer la paix. Nous tenons à féliciter les pays du Groupe de Contadora ainsi que le Groupe d'appui pour les efforts qu'ils déploient en vue d'instaurer la paix dans la région.

M. Mwananshiku (Zambie)

Néanmoins nous sommes inquiets de voir l'Amérique centrale transformée en une arène des rivalités Est-Ouest. Nous avons la ferme conviction que les pays situés hors de l'Amérique centrale doivent respecter la souveraineté, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale et le caractère non aligné des Etats de l'Amérique centrale.

Les conflits et les tensions permanents en Afghanistan, au Kampuchea, nous préoccupent aussi gravement. Nous croyons que les solutions à ces problèmes se trouvent dans des règlements politiques fondés sur le retrait immédiat de ces pays de toutes les forces étrangères, le respect de leur souveraineté, de leur indépendance nationale et de leur intégrité territoriale. Nous croyons que les peuples de ces pays devraient avoir la possibilité de choisir leurs propres systèmes politique, économique et social, sans ingérence extérieure.

Dans la péninsule de Corée, la Zambie appuie les aspirations du peuple coréen à la réunification de son pays par des négociations pacifiques. Enfin, la Zambie appuie l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut non aligné de Chypre. Nous souhaitons qu'une solution durable soit trouvée au conflit qui divise cette communauté. C'est pour cette raison que nous appuyons les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'unité de l'île.

Pour terminer, permettez-moi une fois de plus d'insister sur l'urgence que revêt la crise raciale en Afrique australe. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle significatif dans l'élimination pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud et dans l'accession à l'indépendance de la Namibie, à condition que les grandes nations occidentales le lui permettent. Quant à nous, nous sommes prêts à jouer notre rôle. Mais si les grandes nations occidentales continuent d'appuyer l'apartheid en bloquant tous les efforts pacifiques faits pour y mettre fin, le peuple opprimé a le droit, et même le devoir, de débarrasser son pays de l'apartheid par tous les moyens dont il dispose, y compris la lutte armée. S'il doit en venir là, les pertes humaines et matérielles seront incalculables. Ces pertes sont inutiles et peuvent être évitées. L'Occident a-t-il la volonté d'empêcher une telle catastrophe?

M. VAN DEN BROEK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, par votre entremise, je voudrais tout d'abord féliciter le Président de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection et pour le rôle éminent que joue son pays dans certaines instances internationales telles que le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, pour n'en citer que quelques-unes. Nous savons tous ce que son pays, le Bangladesh, a réalisé dans ces instances internationales. Elles ont largement profité de ses remarquables qualités personnelles de dirigeant et de diplomate. Je puis vous assurer que le Gouvernement des Pays-Bas a pleine confiance dans l'action qu'il pourra mener à la présidence de la quarante et unième session.

Mon estimé collègue, sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, a exprimé le point de vue des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur un certain nombre des grands problèmes internationaux dont notre Assemblée générale est saisie. Un mémorandum a été distribué avec son discours, et les Pays-Bas souscrivent sans réserve aux vues qui y sont exprimées. L'unité européenne est la pierre angulaire de la politique étrangère des Pays-Bas. Cependant, l'intégration européenne n'est naturellement pas un processus introverti. La construction en cours de l'Europe oblige les Douze à jouer simultanément le rôle qui leur revient dans la communauté internationale. Les Douze acceptent les responsabilités mondiales que leurs capacités conjointes leur imposent.

Depuis l'Assemblée de l'année dernière, l'atmosphère internationale semble s'être améliorée. La rencontre du président Reagan et du secrétaire général du PCUS, M. Gorbatchev, à l'automne dernier, a ouvert la voie à de meilleures relations internationales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, à des relations plus rationnelles, ce qui a contribué à un certain relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest. On peut également tirer espoir du succès de la Conférence de Stockholm sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité et sur le désarmement en Europe. En effet de nouvelles voies importantes semblent s'être ouvertes en ce qui concerne la vérification et l'inspection. L'année dernière, la démocratie a gagné du terrain, en particulier en Amérique latine et aux Philippines. Dans le domaine de la coopération économique internationale, on peut envisager une conciliation réaliste des intérêts, comme en témoigne le résultat de la Conférence de Punta del Este.

M. van den Broek (Pays-Bas)

L'accident nucléaire tragique de Tchernobyl a renforcé la prise de conscience de notre responsabilité commune, ce dont témoigne le consensus intervenu à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur la notification et l'assistance en cas d'accident nucléaire.

Cette évolution prometteuse, cependant, ne devrait pas nous conduire à méconnaître que dans de nombreuses régions du monde les conflits armés s'aggravent et s'accompagnent d'un lourd tribut en vies humaines. En Afrique du Sud, le système haïssable de l'apartheid continue à engendrer la violence. Dans de nombreux pays, le fléau du terrorisme se fait de plus en plus sentir. Ce phénomène funeste qui frappe des victimes innocentes devrait être éliminé par nos efforts conjoints.

Quel est le contexte dans lequel nous devons replacer l'ensemble de cette évolution? L'époque que nous vivons est caractérisée par des mutations rapides. L'innovation technologique propulse l'humanité dans une nouvelle phase de son évolution historique. La société de l'information qui nous attend impose de nouvelles exigences aux individus et aux organisations. Elle incite à la souplesse, à l'adaptabilité, à la participation et à l'initiative. L'individu a un rôle essentiel à jouer dans ce processus. L'ère moderne ne s'arrête pas au seuil de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation devra changer et s'adapter à ces temps nouveaux. Le monde extérieur est las de la rhétorique, de la polarisation idéologique et des procédures surannées. Il semble que se dégage une nouvelle tendance en faveur d'attitudes pragmatiques, en faveur du sérieux, sans lesquels nous ne pouvons manifestement pas réaliser nos idéaux.

Des expériences récentes ont montré que lorsque l'Organisation s'y attelle, lorsqu'elle concentre ses efforts sur un problème concret, lorsque les Etats Membres adoptent une position constructive, elle peut alors fonctionner efficacement et aboutir à des résultats. Permettez-moi de donner deux exemples qui concernent tous deux l'Afrique.

M. van den Broek (Pays-Bas)

La création, il y a environ deux ans, du Bureau pour les opérations d'urgence en Afrique, sous l'habile direction de M. Bradford Morse, a représenté une réponse adéquate du système à la famine alarmante qui sévit, à l'heure actuelle, dans de vastes régions de l'Afrique. A notre avis, le Bureau s'est fort bien acquitté de ses fonctions de coordination, dans des circonstances souvent difficiles, l'aide d'urgence provenant de sources si variées en direction des pays d'Afrique frappés par la sécheresse.

En outre, les Etats Membres ont fait, au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique, la preuve de leur aptitude à coopérer de façon constructive. Cette réunion, bien préparée et efficace, a conduit à un consensus authentique sur les mesures concrètes à prendre pour remettre les pays africains sur la voie d'un développement économique soutenu. Les Nations Unies ont ainsi prouvé qu'elles pouvaient être un centre d'harmonisation de l'action de nations, comme cela est prévu par la Charte.

Les valeurs et les idéaux sont essentiels pour guider les nations. Certes, il y a des divergences idéologiques et culturelles, mais la polarisation et les récriminations mutuelles n'en sont pas forcément le corollaire. Si nous sommes en mesure d'engager un dialogue sérieux, l'avenir des Nations Unies sera sans aucun doute plus clément. L'important, c'est obtenir des résultats concrets par le biais de négociations réelles.

Ce qu'il nous faut c'est parvenir à un consensus authentique et non pas adopter une phraséologie traduisant des différences fondamentales d'opinion. Les récentes conférences des Nations Unies, qui se sont réunies pour examiner des questions de politique internationale majeures ont, une fois encore, démontré que la pratique malheureuse du faux consensus s'est encore développée au fil des ans, et ce n'est pas, bien sûr, une voie à suivre. Je suis convaincu qu'il existe suffisamment de convergences de vues sur un certain nombre de problèmes pour permettre à notre organisation de fonctionner et d'enregistrer des résultats tangibles.

Le respect de la Charte est tout aussi essentiel au fonctionnement des Nations Unies. Le concept d'universalité, pilier de notre organisation, suppose l'admission de pays, tels que la République de Corée. La Charte fournit également les moyens d'aboutir au règlement pacifique des conflits. Il est regrettable qu'un

M. van den Broek (Pays-Bas)

nombre non négligeable d'Etats Membres se montrent réticents chaque fois qu'il s'agit de se saisir de ces instruments et que si peu d'entre eux reconnaissent la juridiction de la Cour internationale de Justice. J'estime que l'arbitrage international devrait être utilisé plus fréquemment et que la Cour devrait être saisie plus souvent. Son prestige risque toutefois d'être compromis si l'on en abuse pour des gains politiques à court terme.

Comme chacun le sait, l'Organisation traverse une grave crise financière. Ces causes dépassent de loin la question des arriérés et retenues des Etats Membres. La crise financière en soi traduit les divergences politiques entre les Membres des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que la crise actuelle deviendrait, si elle restait sans solution, une crise institutionnelle qui risquerait d'hypothéquer la viabilité et l'intégrité de l'Organisation tout entière. Outre la tâche urgente d'équilibrer le budget, la crise financière exige des solutions structurelles à long terme. Il est clair que pour sortir de l'impasse actuelle, les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations au titre de la Charte. En outre, une gestion rationnelle et des techniques d'évaluation des programmes doivent être appliquées. Comme Lloyd George l'a dit un jour :

"Ne craignez pas de faire un grand pas si cela s'impose. On ne peut traverser un fossé en deux petits sauts."

L'Assemblée générale ne doit donc pas faire preuve de timidité en la matière.

Le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies - ce qu'on appelle le Groupe des Dix-Huit - représente, à notre avis, une base hautement appropriée à la prise de nouvelles décisions par l'Assemblée. Nous appuyons le sens général des recommandations qui figurent dans le rapport du Groupe des Dix-Huit. Il est fondamental que l'Assemblée s'appuie sur le travail remarquable réalisé par le Groupe. L'accord devrait s'étendre à des domaines sur lesquels le Groupe n'a malheureusement pas pu formuler des recommandations unanimes. Je pense aux procédures et aux mécanismes de programmation et de budgétisation, en particulier à l'élargissement du mandat du Comité du programme et de la coordination.

En ce qui concerne le Secrétariat, le Secrétaire général a une responsabilité essentielle en tant que chef de l'administration de l'Organisation. Il s'est très bien acquitté de ces responsabilités en communiquant régulièrement aux Etats

M. van den Broek (Pays-Bas)

Membres des informations claires et précises sur la gravité de la crise. Il n'a pas hésité à prendre des mesures efficaces. Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a souligné les causes sous-jacentes de la crise actuelle et ses conséquences. Il reconnaît pleinement la nécessité d'améliorer la gestion du Secrétariat à tous les niveaux, ainsi que la coordination et la rationalisation des divers départements. Nous souscrivons à l'idée qu'il faut réexaminer la question des structures, du personnel et des procédures, afin d'obtenir un Secrétariat plus restreint et moins coûteux. Nous appuyons ses efforts et espérons pouvoir continuer à disposer des compétences du Secrétaire général dans la poursuite d'une efficacité et d'une rationalisation accrues du Secrétariat.

La rationalisation et les réductions de personnel ne sont pas toutefois suffisantes. De plus, ces mesures ne peuvent être prises de manière isolée. Elles doivent s'accompagner d'une réforme du mécanisme intergouvernemental et de son fonctionnement. Au fil des ans, nous avons - en tant que Groupe des Dix-Huit - édifié une structure trop complexe qui souffre d'un manque de cohésion et qui rend la coordination particulièrement difficile, voire impossible. Les Pays-Bas sont d'avis qu'une solution à long terme de la crise actuelle doit être recherchée dans la réalisation d'un programme plus compact, plus cohérent et plus efficace. Nous, Etats Membres, devons orienter la rationalisation de l'Organisation et établir les priorités sur la base d'un niveau et d'un contenu convenus du budget-programme. Cela constitue une gageure de taille pour l'Assemblée.

En ce qui concerne les méthodes de travail, nous avons le sentiment qu'il faut éviter de surcharger les points de l'ordre du jour. D'une façon générale, il n'est pas souhaitable que les Nations Unies refassent le travail qui a déjà été fait par des organes spécialisés, tels que le Fonds monétaire international à propos de la dette, et la Banque mondiale en ce qui concerne le financement à long terme de changements structurels. Traiter d'un groupe de questions importantes, l'une après l'autre, dans les enceintes appropriées, ouvrirait la voie à des améliorations progressives. Grâce au Conseil économique et social et à la Deuxième Commission, les Nations Unies semblent bien placées pour veiller à ce que les discussions sectorielles soient reliées les unes aux autres et perçues dans leur interdépendance. C'est dans cette optique que mon gouvernement s'emploiera activement à ce que la Communauté économique européenne adopte une attitude constructive, au cours des prochaines séries de délibérations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

M. van den Broek (Pays-Bas)

Quels que soient les problèmes et les faiblesses des Nations Unies, nous ne devons pas perdre de vue les nombreuses réalisations de toutes ses filiales. Je pense par exemple au travail important entrepris par les Nations Unies pour l'établissement de normes dans le domaine juridique. Il en va de même pour ce qui est de leurs fonctions de prise de décisions politiques et de supervision dans les domaines social et humanitaire. Je pense aussi que personne ne contestera que l'Organisation a prouvé qu'elle était capable de faire un travail précis et novateur dans le domaine des droits de l'homme, en établissant des normes et en contrôlant leur application.

Il faut également signaler à cet égard la déclaration commune des Etats membres de la Communauté européenne, en juillet dernier, dans laquelle ils ont énoncé les objectifs fondamentaux de leur politique en matière de droits de l'homme. Cette déclaration, dont les Pays-Bas ont eu le privilège d'être les initiateurs, souligne une fois encore que le respect des droits de l'homme est la pierre angulaire de la coopération européenne.

L'un des plus grands succès du système des Nations Unies est son assistance aux pays en développement. Dans tous les principaux secteurs économiques, sociaux et culturels, les Nations Unies agissent par l'intermédiaire d'organisations d'assistance et d'agences spécialisées. Mon pays restera l'un des plus fermes partisans de la structure multilatérale d'assistance des Nations Unies. A cet égard, je voudrais signaler que le Gouvernement des Pays-Bas s'est à nouveau engagé à consacrer 1,5 p. 100 du produit national net des Pays-Bas à la coopération pour le développement, soit l'équivalent de 2 milliards de dollars par an.

M. van den Broek (Pays-Bas)

De nombreuses institutions spécialisées et autres organes des Nations Unies ont démontré, depuis longtemps, que des activités utiles sont possibles sans que l'on fasse intervenir systématiquement des problèmes politiques ou idéologiques extrinsèques. Cependant, à notre regret, ce n'est pas toujours le cas. Prenons, par exemple, l'évolution de la situation au Comité de l'information, où les délibérations s'écartent du consensus sur la mise au point d'un nouvel ordre mondial de la communication et de l'information qui avait été obtenu à l'Unesco. Nous estimons que le consensus doit être restauré. Par ailleurs, je ne veux pas dissimuler les préoccupations sérieuses qu'inspire au Gouvernement des Pays-Bas la stagnation dans la réalisation des réformes de l'Unesco qui avaient été décidées à Sofia à l'automne dernier. Si l'Unesco s'avérait incapable d'appliquer les décisions de Sofia de façon satisfaisante, je dois dire que les Pays-Bas pourraient être amenés à reconsidérer leur position vis-à-vis de l'Organisation.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste une tâche essentielle des Nations Unies, comme le dit la Charte. Les Nations Unies n'ont abouti que modérément dans ce domaine, comme le montre la situation en Afrique australe et au Moyen-Orient. Le point de vue de mon gouvernement sur ces conflits est bien connu. En tant que président de la coopération politique européenne au cours de la première moitié de l'année 1986, j'ai constaté une fois encore à quel point ces problèmes sont complexes et combien peu nous progressons. Mais si nous examinons la situation au Moyen-Orient, ai-je raison de penser qu'en dépit des nombreux nuages noirs, on peut tout de même déceler un rayon d'espoir dans l'évolution récente? Est-il trop audacieux de supposer qu'après tout cette année 1987 pourrait être l'année de négociations de paix réelles, authentiques au Moyen-Orient, et que les forces favorables à un dialogue authentique pourraient gagner en autorité? En ce qui concerne l'Afrique du Sud, les changements se font attendre et la situation continue à se détériorer. Nous devons par conséquent continuer à faire pression sur le gouvernement de Pretoria en vue de l'élimination du système inacceptable de l'apartheid. Avec ses partenaires européens, le Royaume des Pays-Bas poursuivra ses efforts pour promouvoir en Afrique du Sud un véritable dialogue national et ce, indépendamment de la couleur, ou des appartenances politiques ou religieuses. Afin de parvenir à ce résultat, les Pays-Bas sont décidés à entreprendre un programme important d'action politique consistant aussi bien en sanctions économiques qu'en mesures destinées à renforcer, au sein de

M. van den Broek (Pays-Bas)

l'Afrique du Sud, les forces partisans d'un changement pacifique. Outre les sanctions économiques qui ont déjà été décidées, les Douze ont convenu que la présidence continuerait à rechercher un consensus sur l'interdiction des importations de charbon d'Afrique du Sud.

Mais ici également, aux Nations Unies, nous devrions concerter nos actions. Dans notre rejet total de l'apartheid, nous ne devrions pas laisser notre indignation nuire à notre aptitude à trouver un terrain d'entente sur les moyens de parvenir à une société juste dans laquelle l'ensemble des Sud-Africains pourront jouir de leurs droits légitimes.

La guerre entre l'Iraq et l'Iran vient d'entrer dans sa septième année. La communauté internationale ne devrait épargner aucun effort pour mettre fin à cette guerre insensée. Mais même là où la paix n'a pas été restaurée, les règles du droit humanitaire doivent être scrupuleusement respectées. Aucune arme chimique ne doit être utilisée. La vie des civils doit être épargnée. Les prisonniers de guerre doivent être traités conformément aux conventions pertinentes. La guerre ne doit pas s'étendre au territoire des Etats voisins et la navigation dans le Golfe ne doit pas être entravée.

L'occupation persistante de l'Afghanistan, qui cause tant de souffrances au peuple afghan, affecte gravement la détente mondiale. La puissance occupante a une lourde responsabilité non seulement vis-à-vis du peuple afghan mais également vis-à-vis de la communauté internationale dans son ensemble. Une majorité toujours croissante de cette Assemblée désavoue également l'occupation du Kampuchea.

Comme c'est le cas pour l'Afghanistan, l'Assemblée générale a indiqué clairement les principes sur lesquels une solution devrait être fondée.

S'agissant de l'Amérique centrale, il me semble que les pays de Contadora méritent notre reconnaissance sincère. Leurs efforts inlassables, soutenus par le Groupe d'appui, n'ont pas encore conduit aux résultats que nous espérons, mais nous pensons que c'est aux pays d'Amérique centrale de surmonter leurs divergences.

Au Chili, nous avons été récemment les témoins d'une intensification de la répression. Là encore, la restauration de la démocratie se fait attendre et, plus que jamais, il faut engager un dialogue avec l'opposition démocratique.

Le monde n'est pas le havre de paix dont l'humanité rêvait il y a plus de 40 ans. Les guerres se poursuivent. La valeur de dissuasion des armes nucléaires a pour conséquence l'immense puissance de destruction de ce système. Maintenant

M. van den Broek (Pays-Bas)

qu'un nouveau sommet entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique semble se dessiner à l'horizon, nous espérons que des accords efficaces sur un contrôle des armements, authentique et vérifiable en découleront, qui réduiraient sensiblement les arsenaux nucléaires. En même temps, nous pensons que les essais nucléaires pourraient également être réduits. La conclusion d'un traité global d'interdiction des essais reste aussi indispensable que jamais et nous continuons à le préconiser. Reprenons donc sans retard notre travail à Genève sur ce problème. Le succès de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération, l'année dernière, a confirmé la force et la vitalité de ce traité. Il reste par conséquent une pierre angulaire de nos efforts afin de parvenir à un régime efficace de non-prolifération, pour le bien de tous. Il est également important que l'espace extra-atmosphérique ne devienne pas une arène de compétition entre les superpuissances.

Nous attachons une grande importance à l'interdiction totale, dans les plus brefs délais, des armes chimiques. Il est encourageant de noter que des progrès ont été faits à Genève, l'été dernier, et que nous devrions en profiter. Les Pays-Bas savent très bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Mon pays a apporté une modeste contribution à l'organisation d'un atelier sur le problème important de la vérification, au début de cette année. J'espère que les idées qui ont surgi à cette occasion porteront leurs fruits.

Nous vivons une époque de mutation rapide. C'est vrai pour les Pays-Bas comme pour tout autre pays du monde. Du point de vue constitutionnel, le Royaume des Pays-Bas a procédé récemment à des ajustements importants. L'île d'Aruba, qui formait partie des Antilles néerlandaises, est devenue une entité séparée dans le cadre du Royaume des Pays-Bas, depuis le 1er janvier 1986. Cette décision, qui répond aux vœux exprimés par le peuple d'Aruba, a été prise après des consultations serrées dans le cadre du Royaume et après l'approbation des parlements respectifs. Par conséquent, le Royaume est aujourd'hui composé de trois partenaires égaux. Cette évolution ne modifie en rien les relations entre le Royaume des Pays-Bas et d'autres pays ou organisations internationales. Je suis sûr que cette nouvelle structure contribuera à promouvoir la prospérité et la stabilité dans la région.

M. van den Broek (Pays-Bas)

Au moment où l'Assemblée générale est convoquée pour sa quarante et unième session, le panorama international s'est, semble-t-il, et comme je l'ai dit au début de mon intervention, un peu amélioré depuis la dernière session. Il faut espérer que le sommet entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique paveront la voie à une nouvelle amélioration des relations internationales. Les Nations Unies ont leur propre rôle à jouer dans ce processus, mais elles ne seront en mesure de jouer ce rôle que si elles parviennent à mettre de l'ordre dans la maison, à se concentrer efficacement sur la recherche de solutions concrètes. Des exemples récents nous ont prouvé que les Nations Unies peuvent être un acteur efficace sur la scène internationale. Nous espérons sincèrement que les Nations Unies se verront donner la possibilité d'être à la hauteur des défis de l'avenir et qu'elles s'avéreront capables de s'acquitter de cette tâche.

M. ABDULLAH (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je souhaite, au nom de la délégation d'Oman et en mon propre nom, exprimer notre profonde satisfaction à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Vous représentez le Bangladesh, pays appartenant au même continent que nous et avec lequel nous entretenons des relations étroites et solides, ce qui ne fait qu'accroître notre satisfaction. En outre, nous sommes certains que l'expérience précieuse que vous amenez avec vous contribuera significativement au succès de la présente session. Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés de l'Espagne pour la façon dont il a mené les travaux de la quarantième session des Nations Unies, de sa session extraordinaire et, en particulier, de la session extraordinaire consacrée à la situation critique en Afrique. Les efforts déployés par les pays africains dans le cadre de la situation économique difficile méritent l'attention et l'appui de la communauté internationale.

Je souhaite par la même occasion réitérer, au nom du Gouvernement du Sultanat d'Oman, notre reconnaissance et notre satisfaction à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'il a déployés et la façon admirable dont il préside aux travaux de l'Organisation internationale, compte tenu surtout de la crise financière très grave à laquelle elle fait présentement face, créant une obligation pour les Etats Membres d'honorer aussitôt que possible leurs engagements à l'égard de l'Organisation en versant leur contribution au budget.

M. Abdullah (Oman)

Le grand nombre de dirigeants du monde participant au quarantième anniversaire des Nations Unies a démontré au-delà de tout doute qu'elles sont indispensables à l'humanité et demeurent le seul forum permettant de résoudre pacifiquement les différends. S'il existe des problèmes qui entachent l'efficacité de l'Organisation dans ses tentatives de réaliser la paix et la sécurité, cela est dû au fait que les résolutions des Nations Unies ne sont pas appliquées. Si ces résolutions avaient été mises en oeuvre, l'amitié et la coopération auraient prévalu parmi tous les Etats, selon les principes de cette Organisation, apportant aux peuples de ce monde le bien-être et la stabilité.

C'est pourquoi nous sommes appelés aujourd'hui plus que jamais auparavant à intensifier nos efforts pour la mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation, de façon à ce que celle-ci reste vigoureuse dans son rôle de pionnier de la paix et de la sécurité internationales et qu'elle puisse trouver des solutions justes et définitives aux nombreux problèmes qui menacent la paix internationale. En tête de liste de ces problèmes se trouve celui du Moyen-Orient et la question de Palestine qui en est au coeur. Ce problème exige une responsabilité particulière des Nations Unies, car il figure à l'ordre du jour de l'Organisation internationale depuis sa création. C'est un problème qui a des effets négatifs sur la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons aujourd'hui affirmer que toute solution au problème qui ne tiendrait pas compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, à la paix et à la sécurité sur sa propre terre, par le retrait d'Israël des territoires arabes occupés serait incomplète.

Il ne fait aucun doute que, sans l'intransigeance d'Israël et son rejet de toute initiative de paix et de toutes les résolutions des Nations Unies, une paix juste aurait pu régner au Moyen-Orient, une paix garantissant à tous les peuples de la région le droit de vivre dans la sécurité et dans la paix.

Nous croyons que le moment est venu pour que la communauté internationale joue le rôle qu'on lui a confié : convaincre Israël d'accepter une paix juste. Le Moyen-Orient ne bénéficiera pas de la stabilité et de la sécurité tant qu'Israël continuera d'ignorer les droits légitimes du peuple palestinien, d'occuper les territoires arabes et de violer la souveraineté et la sécurité des Etats voisins.

A cet égard, le Sultanat d'Oman croit que la Conférence internationale est la façon qui, actuellement, est la plus acceptable pour trouver une solution permanente et globale au problème. Toutes les parties concernées par ce conflit doivent participer à cette conférence sur un pied d'égalité.

M. Abdullah (Oman)

La guerre qui fait rage entre l'Iraq et l'Iran commence sa septième année, épuisant les énergies et les ressources de deux peuples musulmans. Nous avons récemment assisté à une grave escalade du conflit, au moment même où les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe redoublaient d'efforts en se fondant sur la résolution adoptée au sommet de Muscat pour trouver une solution pacifique à la guerre en garantissant les intérêts des deux parties.

Nous nous félicitons de la position responsable adoptée par notre frère l'Iraq à l'égard des initiatives de paix, mais nous continuons d'espérer que la République d'Iran réagira de façon analogue aux initiatives entreprises pour mettre fin à cette guerre destructrice.

Le Sultanat d'Oman, croyant que les conflits doivent être réglés de façon pacifique, a appuyé tous les efforts faits par l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et les Nations Unies en vue de mettre fin à cette tragédie.

M. Abdullah (Oman)

En dépit du fait qu'aucun progrès substantiel n'ait été réalisé afin d'amener les deux parties au conflit à une table de négociation, nous persistons à croire que l'Organisation des Nations Unies est l'enceinte la plus appropriée et la plus acceptable qui puisse mener les deux parties au dialogue à propos de leur différend. Nous croyons que les huit points de la proposition présentée par le Secrétaire général représentent un commun dénominateur et constituent une base commune acceptable pour un tel dialogue, même si celui-ci ne doit pas être direct au cours des premières étapes des négociations. Cependant, il pourrait prendre place à ce premier stade par le truchement du Conseil de sécurité, qui porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis le mois de janvier 1980, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions à propos de la situation en Afghanistan. Malheureusement, ces résolutions sont restées lettre morte, du fait de la présence continue de forces étrangères sur le territoire de l'Afghanistan musulman, en violation du principe du respect de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

A cet égard, nous voudrions appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général par le biais de son représentant spécial, M. Cordovez, en vue d'aboutir à une solution au problème afghan. Nous espérons que ces efforts permettront de trouver une solution à ce problème, solution qui garantirait au peuple de l'Afghanistan son droit à l'autodétermination de même que le droit des réfugiés de retourner dans leur patrie et de vivre dans un état de coexistence pacifique avec les peuples voisins, sur la base du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

Il existe un autre problème du même ordre qui mérite l'attention toute spéciale de la communauté internationale, je veux dire le problème de la présence continue de forces militaires vietnamiennes dans le Kampuchea démocratique. Bien que la communauté internationale ait demandé instamment leur retrait immédiat, de façon à permettre au peuple du Kampuchea de déterminer son destin et de choisir son propre système de gouvernement, la présence de ces troupes étrangères se perpétue.

En même temps que nous demandons le retrait immédiat des forces vietnamiennes du Kampuchea démocratique, nous aimerions, à cet égard, appuyer et rendre hommage aux efforts par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en vue de trouver une juste solution à ce problème. Le dernier en date de ces efforts est le

M. Abdullah (Oman)

plan en huit points qui est le résultat de la Réunion des ministres des affaires étrangères de l'Association tenue en Indonésie en avril 1986. Ce plan a recueilli l'appui de nombreux pays dans le monde entier. Nous appuyons également le plan présenté par le Gouvernement d'Alliance nationale sous la présidence du prince Norodom Sihanouk, en vue de trouver une juste solution à ce problème.

En raison de son amitié avec tant de pays africains, le Sultanat d'Oman partage avec ces Etats leurs aspirations légitimes et dénonce la politique de discrimination raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud, politique qui est en contradiction avec tous les principes moraux et de comportement humain dans le domaine international. Mon pays condamne également toutes les pratiques répressives du Gouvernement de l'Afrique du Sud contre la majorité noire. En même temps, nous aimerions nous associer avec tous ceux qui demandent l'indépendance immédiate de la Namibie par l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui comprend un plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud est appelé maintenant à collaborer avec les Etats africains voisins en vue de trouver une solution pour mettre fin à sa politique de discrimination raciale et d'apartheid et d'accorder l'indépendance à la Namibie, dans le but d'assurer la paix et la stabilité ainsi que le bien-être des peuples africains.

Le Sultanat d'Oman, en raison de sa position géographique et de sa politique qui vise à garder l'océan Indien en dehors de la rivalité des grandes puissances et loin de toutes formes de tension, quelles qu'elles soient, s'est félicité de la déclaration de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix, depuis 1971.

Le Sultanat a également participé et participe encore aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien, qui se prépare à la Conférence internationale sur l'océan Indien qui devait à l'origine se tenir en 1981. Il est regrettable que jusqu'ici cette conférence n'ait pas encore eu lieu. Elle a été repoussée à plus tard d'année en année, et il a été récemment prévu de la réunir au cours du premier semestre de 1988. Nous espérons que les Etats membres du Comité spécial feront preuve d'une volonté politique suffisante pour mener à bien les travaux préparatoires de la Conférence, assurant ainsi une participation efficace aux travaux de la Conférence lorsque celle-ci se réunira à la nouvelle date prévue. C'est là un pas important à franchir si l'on veut que l'océan Indien soit déclaré zone de paix.

M. Abdullah (Oman)

La situation en Amérique centrale est une source de préoccupation, en raison des tensions qui se manifestent entre les pays de cette région. Nous sommes convaincus que les pays d'Amérique centrale comprendront pleinement que leurs responsabilités nationales imposent le respect mutuel des droits de tous les peuples et la souveraineté des Etats, en vue d'assurer la stabilité et le développement économiques. Dans ce contexte, nous souhaitons appuyer les efforts déployés par le Groupe de Contadora en vue de résoudre les différends ou les conflits dans la région. Nous croyons que les efforts du Groupe de Contadora représentent la meilleure garantie pour parvenir à la paix et à la sécurité souhaitées par les Etats de la région.

Un des plus grands défis auxquels est confrontée la race humaine aujourd'hui consiste à arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et aussi à l'inverser. C'est ce que confirme le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, où il est dit que :

"... des mesures efficaces de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire ont la plus haute priorité. A cette fin, il est indispensable d'éliminer la menace de l'emploi d'armes nucléaires, d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires jusqu'à l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs vecteurs..." (S-10/2, par. 20)

Mon pays appuie tous les efforts déployés en vue d'arrêter la course aux armements sur la Terre, car c'est là une mesure nécessaire vers un retour à la détente et l'instauration d'un système global de sécurité et de coopération internationale, ainsi que la réalisation du développement pour tous les peuples.

M. Abdullah (Oman)

Dans ce contexte, nous espérons que la détente naissante dans les relations entre les deux grandes puissances se reflétera dans la prochaine réunion au sommet entre les deux dirigeants, ce qui leur donnerait de bonnes chances de parvenir à des résultats positifs qui accéléreraient les négociations sur le désarmement et, partant, réduiraient la tension internationale et résoudraient différentes crises qui menacent l'humanité.

Les efforts couronnés de succès liés à la résolution sur le terrorisme adoptée lors de la quarantième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique qui s'est tenue du 27 au 31 mai 1986 ont attiré notre attention sur la capacité, lorsqu'il y a une volonté internationale, de résoudre tout problème difficile lorsque cette volonté suit la bonne direction. Nous espérons que l'impression positive créée par ce succès donnera un élan suffisant pour permettre de modifier les règles économiques mondiales. Cependant, on ne pourra y parvenir qu'en instaurant un dialogue Nord-Sud qui consacrera un nouvel ordre économique international fondé sur un certain nombre de principes essentiels et équitables en faveur de tous les pays du monde. De plus, ceci ne deviendra réalité que si les pays industrialisés et développés accroissent l'aide publique au développement qu'ils accordent aux pays en développement, diminuent la charge de la dette, annulent les mesures protectionnistes discriminatoires, transfèrent leurs connaissances dans le domaine des technologies avancées et réajustent les prix de leurs principaux produits. Dans ce contexte, les allégations des pays industrialisés et développés selon lesquelles la détérioration de l'économie mondiale est imputable à la prétendue crise du pétrole dont les prix ont grimpé sont fausses.

Alors que le monde est confronté à la stagnation économique, les pays en développement sont les plus durement frappés et dans le même temps, les riches pays industrialisés ne leur accordent pas une aide suffisante. Qui plus est, les pays producteurs de pétrole, qui ont fourni une aide importante aux pays en développement, sont moins en mesure de le faire car ils connaissent des problèmes économiques liés à l'instabilité des prix du pétrole au plan mondial.

Nous sommes enclins à penser que ces questions difficiles doivent nous inciter à renforcer et promouvoir le rôle de cette Organisation internationale pour qu'elle puisse trouver des solutions adéquates à ces problèmes. Cependant, cet objectif ne

M. Abdullah (Oman)

pourra être atteint que si chacun des Etats Membres assume les responsabilités qui lui incombent, comme l'a indiqué dans sa déclaration le Sultan d'Oman, S. M. Qaboos bin Saïd, le 18 novembre 1982 lorsqu'il a déclaré :

"Le moment est venu pour chaque Etat d'assumer ses responsabilités au sein de la famille internationale en vue de promouvoir et réaffirmer le rôle de réhabilitation de l'Organisation des Nations Unies, un rôle important, positif et efficace au service de la paix et de la sécurité internationales."

M. BARRY (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'emblée féliciter chaleureusement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale en sa quarante et unième session. Nul doute que la grande expérience et la compétence qu'il mettra au service de cette haute fonction contribueront de manière significative aux travaux de l'Assemblée au cours de cette session. Nous lui souhaitons plein succès dans son entreprise.

Je voudrais également féliciter M. Jaime de Piniés, ambassadeur d'Espagne, de la façon efficace dont il s'est acquitté de ses devoirs de président lors de la quarantième session.

Bien sûr, comme les autres représentants, c'est pour moi un plaisir de féliciter le Secrétaire général de son prompt rétablissement après l'opération qu'il vient de subir. Je tiens à lui dire combien nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et son attachement inlassables aux idéaux de notre Organisation.

L'année dernière, nous sommes venus à l'Assemblée célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fondée alors que l'ombre de la guerre se dissipait de notre planète, afin de redonner courage à une humanité épuisée par les épreuves imposées par les troubles passés. A la présente session, nous devons commencer le renouveau de cette Organisation de façon qu'elle puisse, au cours des décennies à venir, devenir ce pour quoi elle a été conçue, à savoir l'instrument central de la gestion des relations internationales.

Notre priorité première, grâce à un train de réformes administratives et budgétaires, est de prendre les décisions qui permettront de mettre fin à la crise financière de l'Organisation et de faire en sorte qu'elle dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent aux termes de la Charte.

M. Barry (Irlande)

Alors que nous engageons notre Organisation sur la voie de la réforme, nous, Etats Membres, devons également renouveler notre attachement aux buts et principes de la Charte. L'affaiblissement de cet engagement a gêné l'Organisation des Nations Unies dans l'exercice de sa mission historique et a fait diminuer la confiance de l'opinion publique dans nos activités; les difficultés financières que nous devons maintenant surmonter ne sont rien d'autre que le symptôme de cet affaiblissement de notre attachement.

La situation mondiale a beaucoup changé depuis la signature de la Charte. Les alliances conclues en temps de guerre, qui avaient amené la création des Nations Unies, ont rapidement éclaté sous la pression de la guerre froide et l'idéalisme qu'inspirait l'Organisation à sa fondation a semblé se dissiper face aux rivalités et priorités nouvelles. Les réalisations de la science, qui ont repoussé les frontières de la connaissance, nous ont contraints à regarder en face le cauchemar de la destruction mondiale. A ce jour, la guerre totale a été évitée mais les froids calculs de la dissuasion, qui ont contribué à nous donner une paix malaisée, n'ont pas apporté avec eux de véritables assurances en matière de sécurité. La paix et la liberté restent un luxe dont ne jouissent que quelques-uns dans un monde où persistent les conflits régionaux, où de nouvelles tyrannies sont apparues et où la faim, la pauvreté et la maladie continuent de contrecarrer tous les efforts entrepris pour parvenir à un monde plus juste.

Face à ces grands changements et à une adversité qui se prolongeait, la promesse contenue dans la Charte d'un nouvel ordre libéré du fléau de la guerre, fondé sur le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine et les droits de toutes les nations, grandes ou petites, n'a pas été tenue. Cela ne devrait cependant pas nous amener à douter de la valeur de l'Organisation ni à remettre en cause les objectifs pour lesquels elle a été créée. C'est précisément parce que le jeu du hasard et de l'erreur humaine, de l'avarice et de la folie continue de troubler notre ère nucléaire, exactement comme en d'autres temps probablement moins dangereux, que nous avons besoin d'une organisation grâce à laquelle nous puissions nous efforcer d'imposer un ordre dans notre monde troublé et mettre un frein à la compétition entre nos nations.

Au moment où nous débattons au sein de notre Assemblée de la façon la plus adéquate et la plus efficace dont notre Organisation pourrait exercer son rôle, nous ne devons pas perdre de vue les acquis et ce qui pourrait encore être fait pour le bien de l'humanité.

M. Barry (Irlande)

L'Organisation a établi au centre du système international des normes juridiques universelles et des normes universelles de conduite et fait du respect de ces dernières l'obligation première des Etats Membres.

Elle a créé un forum à présent quasiment universel, où les Etats peuvent présenter leurs griefs et tirer parti des mécanismes à leur disposition pour le règlement des différends.

Bien que les guerres régionales se poursuivent, de nombreuses crises ont été désamorcées et des conflits plus vastes ont été évités grâce aux missions de bons offices du Secrétaire général et à la contribution des opérations de maintien de la paix.

L'Organisation a favorisé le processus de la décolonisation, qui a permis à plus d'une centaine d'Etats d'accéder à l'indépendance.

Elle a établi des normes universelles de respect des droits de l'homme auquel doivent aspirer tous les Etats Membres, et exercé une vigilance accrue en matière de détection des violations de ces droits.

Par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées, elle a repoussé les frontières de la famine, de la pauvreté, de la maladie et du sous-développement, et elle a donné refuge et nourriture aux personnes déplacées par les guerres et autres catastrophes.

Quelle est donc la raison des doutes et des hésitations quant à la valeur de l'Organisation, dont le palmarès est incontestable, à un moment où la nécessité d'une telle organisation n'a jamais été plus évidente? Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, a attiré l'attention sur une crise de confiance dans le multilatéralisme des relations internationales. Au sein de l'Organisation, cette crise se traduit par la tendance des Etats Membres à accepter de s'engager sans réserve à réaliser certains objectifs de la Charte, mais non pas tous, ou à rechercher leurs intérêts en dehors du cadre de la sécurité collective, qui est au coeur de la Charte. La crise se reflète également dans la tendance des Etats à s'adresser à l'Assemblée pour la satisfaction d'avantages à court terme et à ignorer les possibilités qu'elle offre pour la réalisation d'une tâche, beaucoup plus difficile et beaucoup plus critique, à savoir réaliser un consensus, base de tout progrès. La crise est tout aussi apparente dans la retenue, par un certain nombre d'Etats Membres, du versement de leurs contributions, de sorte que nos difficultés financières actuelles ont atteint leur point culminant au moment où l'Organisation célébrait son quarantième anniversaire.

M. Barry (Irlande)

Cette crise de confiance dans le multilatéralisme a également été marquée par des critiques croissantes de la part de ceux qui nous observent et qui sont las de ce qu'ils considèrent comme étant une contradiction entre les promesses et les résultats de nos délibérations. Peut-être attendent-ils de nous plus que ce que nous sommes capables de faire; quoi qu'il en soit, ils nous rappellent que ce qu'ils attendent de nous c'est précisément ce à quoi nous nous sommes engagés en souscrivant à la Charte. D'autres attirent l'attention sur le gaspillage de nos énergies du fait de chevauchements dans notre ordre du jour, nous reprochent d'attacher trop d'importance à des débats internes au détriment de la recherche de solutions pratiques aux problèmes pressants du monde extérieur, la tendance à critiquer un petit nombre de pays donnés alors que les méfaits de certains autres sont rarement évoqués. Ces critiques ne tiennent peut-être pas compte des problèmes que rencontre une institution mondiale constituée de peuples et de régions différents, qui doivent rechercher un équilibre dans la priorité à accorder à des questions qui importent à tel ou tel de ses Membres. Cependant, vu que ces critiques proviennent de ceux qui, en principe, sont les défenseurs de l'Organisation, elles devraient nous préoccuper sérieusement.

Je souhaite dire clairement que, dans mon propre pays, nous gardons une confiance solide en la valeur de l'Organisation. L'attachement aux principes de la Charte est au coeur de la politique étrangère de l'Irlande. En tant que petite nation, qui a eu plus que son lot de problèmes de division et de conflit, l'Irlande a un intérêt particulier à voir propager et reconnaître universellement le principe fondamental de la Charte : le règlement des différends entre les nations par des moyens pacifiques. Nous sommes également conscients au plus haut point de ce que, à l'ère nucléaire, aucun pays n'est à l'abri des dangers inhérents à un conflit régional. En effet, outre que ces conflits ont prélevé un tribut effrayant, entraînant la perte d'innombrables vies humaines innocentes et la destruction de ressources indispensables, ils ont aussi parfois menacé de se généraliser et ont conduit les puissances nucléaires au bord de l'affrontement.

Si, comme je le crois, tous les Etats Membres sont d'accord pour reconnaître que, devant cette réalité accablante, nous avons besoin des Nations Unies en tant qu'instrument central d'ordre et de coopération à l'ère nucléaire, nous devons être prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'elles puissent fonctionner et mettre fin aux contradictions entre les promesses faites et les résultats

M. Barry (Irlande)

obtenus. En effet, peu importe comment on évalue les succès et les échecs des Nations Unies, une chose est certaine : les échecs de l'Organisation sont nos propres échecs.

Les Etats rassemblés ici sont les Nations Unies. La mesure dans laquelle l'Organisation s'acquitte avec succès de la tâche pour laquelle elle a été créée ne saurait dépasser l'effort que chacun de nous est disposé à faire pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en sa qualité d'Etat Membre.

Ces obligations sont réelles et importantes. Elles régissent à la fois la conduite de nos relations avec les autres Etats et notre participation aux structures de l'Organisation elle-même. Les Etats Membres ont en particulier l'obligation de coopérer avec le Conseil de sécurité, auquel a été confiée la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour que les Nations Unies puissent fonctionner avec le maximum d'efficacité, il faut que le Secrétaire général bénéficie de l'appui le plus complet possible dans l'accomplissement des nombreuses tâches ardues mais essentielles qui lui incombent, et dont la moindre n'est pas celle qui consiste à élaborer des solutions aux nombreux conflits régionaux qui sont au centre de nos délibérations.

Les Etats représentés ici doivent également redoubler d'efforts en vue de régler les problèmes dont l'Assemblée est saisie année après année.

Si j'évoque en premier lieu les relations Est-Ouest, c'est parce que les relations entre les deux grandes puissance nucléaires sont une réalité dominante de la vie internationale qui intervient à tous les niveaux des travaux de l'Organisation. La Charte a été conçue à une époque où ces grandes puissances s'étaient associées dans un même but. Aujourd'hui, longtemps après la rupture de cette coalition, la rivalité entre les superpuissances demeure une des préoccupations essentielles de l'Organisation. En circonscrivant les conflits régionaux, les Nations Unies ont prouvé qu'elles pouvaient jouer un rôle utile de régulateur des relations entre les deux grandes puissances nucléaires. Mais leur contribution au contrôle des crises ne saurait être efficace qu'à condition que les deux puissances soient d'accord sur la portée et l'objectif de toute action envisagée. Aux termes de la Charte et en vertu de leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont

M. Barry (Irlande)

la responsabilité particulière de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Il importe par conséquent au plus haut point que ces puissances assument leur responsabilité en tirant parti de toute possibilité de dialogue et d'un contrôle plus efficace de leur rivalité, de manière à réduire les tensions qui les divisent.

L'amélioration du climat des relations Est-Ouest au cours de l'année écoulée incite à rester optimiste, même modérément, et permet d'espérer qu'un nouvel esprit de coopération entre l'Union soviétique et les Etats-Unis est encore possible. En particulier, la rencontre au sommet entre le président Reagan et le secrétaire Gorbatchev au mois de novembre dernier a abouti à la décision, d'un commun accord, de poursuivre des contacts réguliers aux niveaux tant politique qu'administratif sur des questions importantes et inquiétantes. En dépit des sérieuses divergences dont ils ont admis l'existence, les deux leaders ont été en mesure de définir un certain terrain d'entente quant à la façon d'aborder les négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales.

M. Barry (Irlande)

Nous espérons que les ententes auxquelles ils sont arrivés et l'importante rencontre qui s'est tenue récemment entre le secrétaire d'Etat Shultz et le ministre des affaires étrangères Chevardnadzé conduiront à des progrès concrets sur tous les aspects de leurs relations. Si c'était le cas, les résultats auraient des incidences sur cette Organisation et sur le dialogue Est-Ouest, ainsi que sur les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Afin de mettre en relief la priorité qui revient au contrôle des armements et au désarmement dans les affaires internationales, l'Assemblée a proclamé les années 80 Seconde Décennie du désarmement. Si nous revenons sur la première moitié de cette décennie, nous ne pouvons pas en vérité conclure qu'elle nous a éloignés de la terrible menace que représentent les arsenaux nucléaires toujours plus perfectionnés et capables d'anéantir toute vie sur la planète. J'en veux pour preuve que sur plus de 1 000 explosions nucléaires qui ont eu lieu depuis que le Traité d'interdiction partielle des essais est entré en vigueur en 1963, près d'un quart ont eu lieu au cours des cinq dernières années seulement.

Cependant, par contraste avec les résultats décevants des dernières années, nous notons les signes d'un progrès éventuel, car les perspectives de négociations soviéto-américaines dont j'ai déjà parlé se sont améliorées. Je prierais instamment les dirigeants de ces deux grandes puissances de rechercher toutes les possibilités d'accord en vue d'une réduction considérable des armes nucléaires afin de parvenir éventuellement à leur élimination. Elles doivent également s'assurer que l'espace extra-atmosphérique ne deviendra jamais le théâtre d'une nouvelle course aux armements.

Il existe des preuves indiscutables que les armes chimiques sont utilisées en violation du Protocole de Genève de 1925, et il y a également des indications inquiétantes du fait qu'on manifeste un intérêt croissant pour l'acquisition de ces armes. On doit accorder la plus haute priorité à la conclusion d'un traité d'interdiction des armes chimiques universellement contraignant et vérifiable, et je suis heureux de constater des signes encourageants de progrès dans les négociations sur une convention qui sont menées à la Conférence sur le désarmement.

En outre, ces derniers jours, la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité a conclu ses négociations par la réalisation d'un accord important qui contribuera de façon notable à l'instauration d'un meilleur climat de sécurité en Europe.

M. Barry (Irlande)

J'ai utilisé cette tribune par le passé pour lancer un appel aux Etats dotés d'armes nucléaires leur demandant de s'engager à cesser les essais d'armes nucléaires et à prendre des mesures en vue de réaliser un traité d'interdiction complète des essais. Cette interdiction n'éliminerait pas les armes nucléaires, mais nous sommes convaincus qu'elle limiterait un perfectionnement technique et permettrait éventuellement leur réduction et leur élimination. Cela prouverait de façon crédible la volonté souvent déclarée des Etats dotés d'armes nucléaires d'éliminer ces armes et persuaderait la communauté internationale qu'on a tenu compte de ses inquiétudes.

L'évolution de la notion et de la pratique du maintien de la paix a été l'une des réalisations les plus précieuses et les plus remarquables des Nations Unies. L'Irlande est particulièrement fière d'avoir, durant plus de 30 ans, été associée étroitement à cette activité des Nations Unies dans la gestion des conflits régionaux. Par notre participation aux missions de maintien de la paix et en tant qu'observateur, nous avons cherché à exprimer concrètement notre volonté de parvenir à un règlement pacifique des différends.

En acceptant l'envoi de troupes pour des missions de maintien de la paix, les Gouvernements irlandais ont toujours cherché à assurer le respect d'un certain nombre de conditions fondamentales pour que les forces intéressées puissent opérer efficacement et dans la sécurité : premièrement, elles doivent recevoir un mandat clair du Conseil de sécurité et le plein appui de ses membres; deuxièmement, elles doivent bénéficier de la coopération des diverses parties aux conflits; troisièmement, elles doivent opérer sur la base d'arrangements financiers satisfaisants. A la lumière de ces critères, la situation actuelle de la FINUL, au sujet de laquelle le Secrétaire général a récemment présenté un rapport au Conseil de sécurité, ne peut que susciter de graves préoccupations.

Un des problèmes essentiels que connaît la FINUL, c'est son incapacité de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La prétendue zone de sécurité, sur le maintien de laquelle Israël insiste, a été au centre de la résistance et de l'affrontement qui ont entraîné une escalade dangereuse de la violence émanant de toutes les parties. Les pertes en vies humaines et autres victimes que les forces ont connues au cours des dernières semaines témoignent du prix élevé que paient les membres de la FINUL dans les efforts qu'ils tentent pour rétablir la stabilité dans cette région et à

M. Barry (Irlande)

s'acquitter impartialement de leur mission. La situation précaire où se trouve actuellement la FINUL ne peut pas continuer. Il est essentiel que cessent les attaques criminelles perpétrées contre les membres de la Force des Nations Unies et que ceux-ci puissent s'acquitter de leur mandat sans plus d'ingérence. Des progrès dans ce sens doivent être faits immédiatement.

J'appuie fermement la recommandation du Secrétaire général aux membres du Conseil de sécurité, à la fois collectivement et individuellement, pour qu'ils prennent des mesures urgentes en vue de sortir de l'impasse actuelle et fassent des progrès considérables vers l'application du mandat. Je note que le Conseil de sécurité s'est à nouveau saisi de la question ces deux derniers jours. Toutes les parties concernées ont une fois encore été priées de coopérer au déploiement de la Force à la frontière sud du Liban. Il est essentiel que cet appel soit entendu. Le Secrétaire général a été prié de prendre les dispositions nécessaires. Il est important que ses efforts reçoivent le plein appui de tous les Membres de l'Organisation. Il est plus que jamais nécessaire que tous les Etats Membres manifestent leur volonté d'accorder leur plein appui politique aux efforts de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix et de payer leurs contributions mises en recouvrement.

Il n'y a peut-être pas d'activité des Nations Unies où le fossé soit plus large entre les promesses et les résultats que leur activité en matière des droits de l'homme. Les Nations Unies ont déjà beaucoup accompli dans ce domaine en définissant et en codifiant les normes communes que tous les gouvernements doivent respecter en vertu de leur coopération en tant que Membres de l'Organisation. La Déclaration universelle, qui a été signée quatre ans seulement après la création des Nations Unies, a été la base de tout ce qui a ensuite été réalisé. Et, cependant, si nous regardons au-delà de cette salle, au-delà des discussions que nous avons eues et des projets que nous avons débattus, parfois pendant des années jusqu'à ce que nous soyons parvenus à un accord, nous constatons que les normes que nous avons fixées et que les garanties que nous avons envisagées sont trop souvent bafouées et que trop d'Etats continuent d'imposer leur autorité en violation flagrante des droits de l'individu.

Par conséquent, je suggérerais que, dans l'avenir, si nous voulons que notre oeuvre soit concrète et durable, les Nations Unies se concentrent sur la façon d'assurer au mieux une application la plus large possible des divers instruments

M. Barry (Irlande)

internationaux en vigueur aujourd'hui pour le respect des droits de l'homme. Rien ne contribuerait davantage à la bonne réputation et à la popularité des Nations Unies que de savoir que leurs décisions et résolutions ont un impact véritable sur la possibilité qu'ont les hommes et les femmes de vivre dans la dignité et la liberté. Nous devons, par conséquent, travailler afin d'assurer que les mécanismes permettant de corriger les abus et d'examiner les revendications soient mis au point de façon à ce que les gens sachent que les torts, partout, seront réparés.*

* M. Ogouma (Bénin), vice-président, assume la présidence.

M. Barry (Irlande)

Pour une grande partie de l'humanité, la répression prend la forme de la faim, de la maladie et de la pauvreté. Sur le plan humain, le coût est immense. Par ailleurs, les conséquences politiques deviennent de plus en plus évidentes au fur et à mesure que la stabilité de nombreux pays en développement est affectée par les difficultés croissantes d'ordre social et économique qu'ils traversent.

Les problèmes économiques ne peuvent être enfermés dans le cadre de frontières nationales. Peu de pays échappent aujourd'hui à l'impact du déclin économique, même dans des régions lointaines. A eux seuls, les Etats ne peuvent ni tourner ni résoudre ces problèmes. L'action commune n'est donc pas facultative, mais obligatoire.

Le cadre multilatéral des Nations Unies nous offre un moyen de développer cette action, l'Organisation jouant ainsi un rôle clef dans l'assistance aux pays en développement. La session extraordinaire sur l'Afrique qui a eu lieu au début de l'année montre bien ce que l'on peut obtenir lorsque les Etats Membres reconnaissent la nécessité d'une action multilatérale et montrent la volonté et le pragmatisme indispensables pour parvenir à des résultats concrets et pratiques.

La septième Conférence sur le commerce et le développement est un événement important à l'ordre du jour des Nations Unies l'année prochaine. Les préparatifs en sont actuellement en cours. Nous y attachons une grande importance. Son calendrier chargé comprendra les questions fondamentales, notamment celle des ressources pour le développement et des produits de base, et tiendra compte des problèmes des pays les moins développés.

L'une des réalisations les plus remarquables de la quarantième session de cette Assemblée a été l'accord novateur et d'une portée considérable conclu par les Etats Membres sur des mesures destinées à prévenir le terrorisme international. Depuis cette session, toutefois, un certain nombre d'Etats européens, parmi lesquels des Etats partenaires des Douze, ont subi une offensive barbare d'attaques terroristes. D'autres pays dans d'autres régions ont également été victimes d'offensives terroristes meurtrières.

L'Irlande et ses partenaires européens sont résolus à lutter contre cette recrudescence de la menace terroriste. En condamnant ces actes de terrorisme, nous avons souligné que les Etats qui appuient ou qui accueillent des terroristes ne peuvent s'attendre à maintenir des relations normales avec nos pays. Nous avons

M. Barry (Irlande)

également demandé la coopération d'autres Etats Membres dans notre action pour vaincre le terrorisme et pour isoler ceux qui s'y livrent. Le terrorisme international est un affront et un défi lancés à tout ce qu'incarne cette Organisation. Nous fondant donc sur le consensus réalisé à l'Assemblée l'an dernier, nous devons maintenant renforcer notre coopération et notre vigilance pour assurer l'élimination de ce fléau.

Les progrès dans les domaines prioritaires que je viens d'évoquer, à savoir les relations Est-Ouest, le désarmement, le maintien de la paix, les droits de l'homme, le développement et la prévention du terrorisme international, devraient renforcer le rôle de notre Organisation et contribuer à la réalisation des objectifs des fondateurs des Nations Unies. Mais il est important aussi que les Nations Unies ne manquent pas des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités globales. Dans le contexte d'une crise financière omniprésente, on ne peut qu'aboutir à une paralysie progressive de l'Organisation. Tous les Etats Membres devront d'abord payer leurs contributions mises en recouvrement, qui sont obligatoires en vertu de la Charte. Tel est le but vers lequel doivent tendre tous les efforts visant à assainir les finances des Nations Unies. Il est également important que nous rendions notre Organisation aussi efficace et vigoureuse que possible. Ma délégation félicite les membres du Groupe de haut niveau pour le rapport qu'ils ont présenté et qui est une contribution importante au débat sur le fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. En recherchant des changements, nous devons prendre garde de ne pas modifier l'équilibre qu'établit la Charte entre les intérêts de toutes les nations ici représentées, grandes et petites, dans l'exercice de leur égalité souveraine. Si nous faisons preuve de prudence dans ce domaine, je suis sûr que nous pourrons équiper plus efficacement l'Organisation afin qu'elle puisse, au cours des prochaines décennies, jouer le rôle indispensable qui lui incombe dans la vie internationale en vertu de la Charte.

La plupart des conflits régionaux que nous connaissons ont persisté malgré les efforts des Nations Unies de trouver un règlement concerté et d'offrir leurs services pour y parvenir. Tous ces conflits ont montré la vanité de la violence, et tous ont infligé des souffrances intolérables aux peuples intéressés. Grâce à leur coopération, les Etats membres de la Communauté européenne se sont efforcés de soutenir du poids de leur collectivité les efforts du Secrétaire général et ceux

M. Barry (Irlande)

des autres parties intéressées pour aider à la solution de ces conflits, que ce soit en Afghanistan, à Chypre ou dans le Golfe. Hier, mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a réaffirmé la volonté des Douze de poursuivre leurs efforts afin d'encourager le règlement pacifique de ces différends. Pour ma part, je souhaite évoquer aujourd'hui les problèmes de trois régions - le Moyen-Orient, l'Afrique australe et l'Amérique centrale.

En Irlande, l'inquiétude est toujours grande face à l'impossibilité persistante de mettre fin au conflit entre Israël et ses voisins arabes, qui entraîne une instabilité qui s'est étendue bien au-delà de la région même. Au cours de l'année dernière, nous nous sommes trouvés encouragés par les perspectives que semblait ouvrir l'accord de février 1985 entre la Jordanie et l'OLP. L'impasse à laquelle on a abouti depuis a malheureusement déçu les nombreux espoirs que cet accord avait d'abord suscités. Plus récemment, nous avons suivi avec un intérêt particulier les efforts renouvelés de l'Egypte et d'Israël afin de trouver une solution pacifique à leurs divergences bilatérales.

Un effort plus grand est essentiel maintenant de la part des parties intéressées ainsi que de la part de la communauté mondiale au sens large pour garantir à la région dans son ensemble une paix durable et globale. A nos yeux, un règlement du conflit doit se fonder sur les principes de la Déclaration de Venise adoptée par les Etats membres de la Communauté européenne. La justice doit être garantie au peuple palestinien conformément à son droit à l'autodétermination. Israël doit aussi obtenir des garanties pour sa sécurité à l'intérieur de frontières reconnues.

Le Liban a été victime de l'instabilité due à l'impossibilité de parvenir à un règlement du conflit plus vaste du Moyen-Orient. Au cours de l'année écoulée, les communautés divisées de cette région ont connu de nouvelles souffrances et de nouvelles effusions de sang. Nous lançons un appel au Gouvernement libanais et à d'autres dans le pays, pour qu'ils poursuivent la tâche vitale de réconciliation nationale. Ce faisant, nous rappelons à nouveau combien il est nécessaire que les forces de l'extérieur du pays fassent preuve de modération; une paix sûre exige le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique du Liban.

M. Barry (Irlande)

La détérioration persistante de la situation en Afrique du Sud au cours de l'année dernière est une source de grande inquiétude pour la communauté internationale. En dépit des mesures sévères prises par l'Afrique du Sud pour empêcher que des informations relatives aux événements dans la région ne soient communiquées par la presse, le monde a porté son attention comme jamais auparavant sur les conséquences désastreuses de l'apartheid sous toutes ses manifestations. Il est vain pour le Gouvernement sud-africain de prétendre, comme il le fait, qu'il s'est engagé dans un processus de réforme. Modifier les détails du système n'a aucune valeur si la structure fondamentale de l'apartheid demeure inchangée. Il faut extirper le mal à la racine. La déclaration de l'état d'urgence et les arrestations massives ainsi que les mesures de répression prises aux termes de cet état d'urgence indiquent nettement que l'administration sud-africaine n'envisage pas encore sérieusement d'entreprendre une véritable réforme ou d'engager un dialogue politique significatif avec les dirigeants authentiques de la communauté noire.

M. Barry (Irlande)

La réalisation de progrès exige que certaines conditions préalables fondamentales soient remplies. Celles-ci comprennent la levée de l'état d'urgence, la libération immédiate et sans condition de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction de l'African National Congress, du Pan Africanist Congress et d'autres partis politiques et la cessation des détentions sans jugement et des déplacements forcés. Il faut qu'il soit clair pour tous aujourd'hui que seules des mesures collectives prises par la communauté internationale finiront par persuader ceux qui détiennent le pouvoir en Afrique du Sud d'abandonner réellement la pratique de l'apartheid. Voilà pourquoi l'Irlande appuie l'imposition, par le Conseil de sécurité, d'un ensemble de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud qui devraient être pleinement appliquées par tous. En tant que membre de la Communauté européenne, l'Irlande a toujours appuyé l'adoption de mesures communes pour amener l'Afrique du Sud à accepter le changement et continuera d'agir avec ses partenaires de la Communauté en vue d'un renforcement des sanctions jusqu'à ce qu'un changement réel intervienne.

L'Afrique du Sud continue de défier le droit international et l'opinion internationale ailleurs dans la région. Ses efforts visant à déstabiliser ses voisins ont été condamnés par l'Irlande comme par la communauté internationale. Les manoeuvres du Gouvernement sud-africain en vue d'établir un prétendu Gouvernement d'unité nationale intérimaire en Namibie ne doivent pas tromper l'opinion mondiale et doivent être reconnues pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un nouvel obstacle sur la voie de l'indépendance de la Namibie. La seule voie vers le progrès passe par l'application immédiate, par l'Afrique du Sud, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Il est décourageant de constater qu'en Amérique centrale, on a trop souvent tendance à recourir à la violence pour régler les problèmes de la région. La violence n'apportera aucune solution à l'injustice économique et sociale. Seule une démocratie plus forte garantira, aux peuples de la région, un plus grand respect de la justice et permettra ainsi une diminution du fardeau de la pauvreté et de l'oppression qui pèse depuis trop longtemps sur nombre d'entre eux. Une des conditions fondamentales de ce changement est la paix. Les pays de la région ont besoin de paix, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le plus grand espoir de paix réside toujours dans les efforts des Etats d'Amérique centrale eux-mêmes.

M. Barry (Irlande)

Cependant, ils ont le droit de demander aux autres leur appui et des paroles d'encouragement. Le processus de Contadora nous semblait être de bon augure. Nous sommes déçus que cette initiative n'ait pas abouti à un accord qui aurait servi de base à la réalisation de progrès tangibles. Nous prions instamment les Etats du Groupe de Contadora, soutenu par le Groupe d'appui, de redoubler d'efforts pour mettre au point un cadre de paix durable dont la région a désespérément besoin. L'Irlande, l'un des Douze, se réjouit de la possibilité qui lui est offerte d'appuyer activement ce processus dans le contexte du dialogue politique établi entre les Douze et l'Amérique centrale.

Depuis 18 ans, les ministres des affaires étrangères des gouvernements irlandais qui se sont succédé ont, chaque année, informé l'Assemblée générale, au cours du débat général, de la situation en Irlande du Nord. Nous avons fait l'historique de l'instabilité dans cette partie de l'Irlande et de ses causes sous-jacentes. Nous avons souligné notre désir sincère de trouver, avec le Gouvernement britannique, une solution pacifique à cette question. La phase agitée que connaît actuellement la situation remonte à 1969, mais il ne s'agit que d'une phase d'un problème difficile, aux racines profondes, qui implique les relations entre deux Etats Membres - la Grande-Bretagne et l'Irlande - et l'existence de deux grandes traditions - unioniste et nationaliste - dans l'île d'Irlande. Nous avons fait rapport à l'Assemblée générale - et je le fais à nouveau aujourd'hui - non seulement parce qu'il s'agit là de notre problème national le plus important, mais aussi parce que les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole à l'Assemblée, il y a un an, un événement particulièrement constructif s'est produit. Le 15 novembre 1985, à Hillsborough, en Irlande du Nord, les Gouvernements britannique et irlandais ont signé un accord solennel et contraignant - l'Accord anglo-irlandais de 1985. Nos parlements à Dublin et à Londres ont discuté et approuvé cet accord, qui est entré en vigueur le 29 novembre 1985. En vertu de l'Article 102 de la Charte, les représentants de nos deux gouvernements ont enregistré cet accord auprès des Nations Unies le 20 décembre 1985.

Cet accord découle de l'engagement pris par deux Membres de l'Organisation de trouver des solutions, par la négociation, à un problème qui les préoccupe considérablement l'un et l'autre. Cet accord découle également d'un rejet commun

M. Barry (Irlande)

de toute tentative de promouvoir des objectifs politiques par la violence ou la menace de violence. Il est particulièrement opportun que j'informe l'Assemblée de la conclusion de cet accord en cette Année internationale de la paix.

La conclusion de cet accord a été précédée d'une longue période de réflexion et de consultation de la part des deux parties. En ce qui nous concerne, des représentants des partis nationalistes constitutionnels de toute l'Irlande se sont réunis officiellement à Dublin pour envisager la manière dont une paix et une stabilité durables pourraient être réalisées. Le New Ireland Forum Report, de mai 1984, contient le texte des modalités convenues, qui a servi de base à la position adoptée par mon gouvernement lors des négociations qu'il a tenues par la suite avec le Gouvernement britannique.

Nos deux gouvernements se sont engagés dans ces négociations en sachant qu'il était de leur intérêt mutuel d'aboutir à un accord. Nous avons à atteindre quatre objectifs principaux. Nous voulions, par des mesures concertées, encourager la paix et la stabilité en Irlande du Nord. Nous voulions contribuer à la réconciliation des deux principales traditions - nationaliste et unioniste - en Irlande. Nous voulions créer un nouveau climat d'amitié entre les peuples de Grande-Bretagne et d'Irlande, et nous voulions mettre fin à la violence et à la terreur.

Nous avons défini un cadre en vue de réaliser la paix, la stabilité et la réconciliation. Nous n'envisageons pas que l'Accord puisse fournir des solutions toutes faites à un problème qui remonte à l'Accord anglo-irlandais d'il y a plus de 65 ans, dont les origines se perdent dans le passé, mais nous étions convaincus que si nous pouvions mettre au point un cadre approprié, des solutions apparaîtraient progressivement, en temps opportun, et l'Accord anglo-irlandais en est le résultat.

Dans son important article premier, l'Accord stipule que tout changement de statut en Irlande du Nord ne sera possible qu'avec le consentement de la majorité de la population de l'Irlande du Nord. La majorité de la population en Irlande du Nord ne souhaite pas actuellement changer de statut, mais si, à l'avenir, elle désire clairement l'établissement d'une Irlande unie, et donne officiellement son accord pour ce faire, les deux gouvernements présenteront à leur parlement respectif une législation visant à donner suite à ce souhait, législation qu'ils appuieront.

M. Barry (Irlande)

Pour la première fois, un accord international énonce clairement le caractère légitime des aspirations nationales à une Irlande unie et souveraine, objectif qui doit être réalisé par des moyens pacifiques et d'un commun accord. Par la même occasion, les préoccupations des unionistes sont pleinement prises en considération grâce à la garantie qu'aucun changement n'interviendra dans la situation actuelle à moins que la majorité en Irlande du Nord ne le souhaite.

M. Barry (Irlande)

L'Accord prévoit une conférence intergouvernementale qui permettrait aux Gouvernements irlandais et britannique de s'engager à oeuvrer ensemble à des objectifs précis : l'harmonisation des droits et des identités des deux traditions qui existent en Irlande du Nord et la paix, la stabilité et la prospérité dans toute l'Irlande.

Pour la première fois dans un accord international, le droit du Gouvernement irlandais de parler au nom des nationalistes du Nord a été reconnu officiellement et revêtu un caractère permanent. Voilà qui donne un espoir nouveau aux nationalistes du Nord. Le Gouvernement irlandais est leur défenseur dans cette conférence.

Nous appuierons les droits des nationalistes d'Irlande du Nord et nous veillerons à ce que tout au long de la conférence ces droits soient pleinement pris en considération et interviennent dans les décisions. Nous voulons une société où tous les nationalistes - ainsi que les unionistes - puissent vivre en paix, à l'abri de toute discrimination et de toute intolérance, et où les deux communautés aient la possibilité de participer aux structures et aux délibérations du gouvernement. Nous voulons également, et dès que possible grâce à la coopération des représentants politiques constitutionnels d'Irlande du Nord, qu'un gouvernement soit instauré qui jouisse du large soutien tant des nationalistes que des unionistes.

L'Accord anglo-irlandais est une initiative prise par deux gouvernements pour créer un nouveau mouvement politique positif grâce à des mesures prises en commun. Il a été soigneusement conçu pour répondre à une situation particulière. Sa forme et son mécanisme d'application sont nouveaux et n'ont aucun précédent dans les affaires internationales. Ses architectes, les deux gouvernements, se sont engagés à garantir son succès car il est de leur intérêt vital que cet accord aboutisse.

Un des objectifs établis par la Charte est le développement de relations amicales entre les nations. Les nations irlandaise et britannique entretiennent des rapports qui ont un caractère unique en raison de liens historiques, culturels et ethniques tissés au fil des siècles et de la proximité géographique. Nous partageons également une ferme conviction de la valeur des principes et des institutions démocratiques, et nous sommes liés par notre appartenance à la Communauté européenne.

M. Barry (Irlande)

L'Irlande du Nord demeure un problème majeur entre nos deux pays, mais je suis persuadé que l'Accord anglo-irlandais nous a permis de mettre en place une base stable de progrès vers la réconciliation, la paix et la stabilité en Irlande, afin que les populations britannique et irlandaise développent, en tant que pays amis voisins, des relations plus étroites.

M. TINDEMANS (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi, dès l'abord, de vous présenter mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la quarante et unième Assemblée générale des Nations Unies.

Je me réjouis d'autant plus de cette désignation que nos deux pays entretiennent d'excellentes relations. Notre Organisation bénéficiera, j'en suis sûr, de votre très grande expérience diplomatique. Je suis certain que votre autorité et votre sens aigu de la négociation seront les meilleurs gages de succès des travaux de la présente session.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. de Piniés, ambassadeur d'Espagne, de la manière magistrale dont il a guidé les travaux de l'Assemblée générale, au cours de sa dernière session.

Il m'est particulièrement agréable de saluer le Secrétaire général et de reconnaître publiquement l'inlassable dévouement avec lequel il remplit les très hautes responsabilités dont il a été chargé par la communauté internationale. Je me réjouis de le voir aujourd'hui parmi nous, parfaitement remis de ses problèmes de santé et prêt à participer à notre effort commun en vue de voir l'Organisation des Nations Unies remplir son rôle dans le monde.

Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale a retenu la plus vive attention de la Belgique. Il y souligne avec justesse combien l'interdépendance de tous les Etats nous oblige à une plus grande coopération tendant vers un multilatéralisme renforcé; c'est au travers de cette coopération, dont chaque Etat est donc directement et individuellement responsable, que les idéaux de l'Organisation pourront être réalisés.

L'attachement de mon pays à la coopération internationale a été largement démontré dans le passé. Aujourd'hui, je suis convaincu que les objectifs de cette coopération passent par le renforcement de l'institution des Nations Unies.

M. Tindemans (Belgique)

Dans cette perspective, mon pays est très attaché au caractère universel de notre Organisation. Citant à ce sujet l'exemple de la péninsule coréenne, nous sommes favorables à l'entrée simultanée des deux Corée à l'ONU, en attendant que le dialogue direct entre les deux parties aboutisse à leur réunification.

Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Geoffrey Howe, président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, a parfaitement présenté, à cette tribune, la manière dont les 12 pays membres de cette communauté envisagent l'ensemble des questions internationales qui nous préoccupent. J'en remercie mon collègue et désire souligner combien la Belgique s'associe intimement au discours qu'il vient de prononcer.

Il y a un an, notre Assemblée générale a proclamé l'année 1986 "Année internationale de la paix". Notre initiative répondait aux aspirations de tous les peuples qui veulent vivre dans un monde où la paix serait durablement garantie par un désarmement effectif et vérifié. Mais il faut bien constater qu'une série de conditions fondamentales pour engager l'humanité dans la voie d'un désarmement effectif ne sont pas encore remplies. La confiance fait toujours cruellement défaut. Or, sans confiance, rien de vraiment tangible ne pourra jamais être fait.

Dans cette situation, l'approche graduelle me semble être la seule qui offre une chance quelconque d'aboutir à des résultats qui conduisent à des solutions définitives.

Le Sommet de Genève à la fin de l'année dernière avait suscité de grands espoirs, "l'esprit de Genève" caractérisant un climat de confiance naissant entre les deux supergrands. Depuis lors, les relations ont connu des hauts et des bas. Mais le dialogue se poursuit. C'est là le point essentiel et nous espérons qu'un autre sommet aura lieu à Washington. Des progrès réels dans la voie d'accords de réduction de forces sont possibles, notamment par l'élimination totale de toute une catégorie d'armes. Je songe aux missiles nucléaires à moyenne portée qui intéressent plus directement mon pays.

Une réduction équilibrée des arsenaux stratégiques des deux superpuissances engagera le monde dans la voie d'une plus grande stabilité. Un tel objectif pourrait être atteint sans bouleverser le rapport de forces, puisqu'une telle réduction ne ferait que ramener les arsenaux à leur niveau d'il y a une dizaine d'années.

M. Tindemans (Belgique)

C'est dans cette perspective générale que nous devons aborder la question de l'arrêt des essais nucléaires. La Belgique se réjouit des progrès qui ont pu être enregistrés au cours des derniers mois. Elle suit avec intérêt les propositions qui ont été faites, de part et d'autre, en matière de vérification. Il nous semble que le climat est favorable à la reprise d'un dialogue et c'est pourquoi la Belgique a accueilli favorablement la décision soviétique de proroger son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires. Toutefois, la Belgique pense qu'un moratoire, même s'il devait être multilatéral, n'offre pas toutes les garanties que seul un traité en bonne et due forme peut donner.

Si, compte tenu des données actuelles du problème, un arrêt total des essais nucléaires n'est pas envisageable à court terme, il existe des solutions intermédiaires dans le cadre d'une approche graduelle et réaliste. Les puissances nucléaires militaires, à commencer par les deux superpuissances, pourraient se mettre d'accord sur un programme d'essais limités au strict minimum. Le président Reagan a indiqué avant-hier qu'il était disposé à entrer en négociation sur un accord de ce type. Cet accord serait assorti de l'engagement de communiquer toutes les données utiles sous l'angle de la vérification. Une telle démarche, surtout si elle était accompagnée d'une vérification sur place, comme le principe en semble désormais acquis, permettrait, en outre, de fournir des informations précieuses sur la fiabilité d'un système d'échange de données sismiques, système qui est appelé à jouer un rôle essentiel dans la vérification d'un arrêt total des essais nucléaires.

Quelle que soit l'importance que revêtent les négociations sur la réduction des arsenaux nucléaires, le processus de maîtrise des armements comporte aussi une dimension conventionnelle qui ne saurait être négligée.

La Belgique s'est toujours intéressée de très près à cette question, particulièrement en Europe où, à côté du processus en cours depuis des années dans le cadre des MBFR, se dessinent des perspectives nouvelles qui devront être explorées. De même doivent être poursuivis les efforts visant à accroître la confiance et la transparence. La Conférence de Stockholm vient de se terminer sur des résultats encourageants, ce dont nous nous félicitons. Mais nous sommes encore loin du but et beaucoup reste à faire avant que ne s'installe une réelle confiance, qui seule permettra d'avancer à plus grands pays dans la voie du désarmement en Europe.

M. Tindemans (Belgique)

C'est pourquoi les travaux de la Conférence du désarmement à Genève doivent se poursuivre avec tout le sérieux et l'intensité nécessaires. L'interdiction des armes chimiques constitue, pour la Belgique, un objectif prioritaire. Seule une interdiction universelle est de nature à nous prémunir contre le risque d'un usage de ces armes, usage dont malheureusement le monde a encore été témoin au cours des mois écoulés.

Les projets alternatifs comme les "zones exemptes d'armes chimiques" n'offrent pas les mêmes garanties.

Un certain optimisme est pourtant autorisé au vu des progrès enregistrés à Genève. Espérons que cet élan ira se renforçant. Nous attendons avec intérêt les propositions concrètes élaborées par les pays du Pacte de Varsovie pour résoudre le problème de la vérification. Une attitude constructive de ces pays constitue une contribution importante à la réussite des négociations en cours. La Belgique, pour sa part, continuera à jouer à la Conférence de Genève un rôle aussi actif que possible.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'ONU qui, cette année encore, a continué à jouer le rôle qui lui était confié pour enquêter sur les allégations de violations du Protocole de Genève. Son action constitue, selon nous, un volet important pour la crédibilité du Protocole qui, en l'absence d'une interdiction totale, représente le seul barrage permettant de prémunir l'humanité contre le recours effectif à l'arme chimique.

La Convention interdisant les armes biologiques fait actuellement l'objet des travaux d'une deuxième Conférence d'examen à Genève. Mon pays émet l'espoir que ces travaux contribueront à renforcer le statut de cette convention qui, malgré les critiques qu'elle suscite, notamment en raison de l'absence de système de vérification adéquat, constitue un instrument important contre l'émergence d'armes qui pourraient, sans cela, rapidement devenir opérationnelles.

Nous déployons de grands efforts également, au sein d'autres forums, parallèlement aux objectifs de notre Organisation. L'Acte d'Helsinki, dont nous avons célébré l'année dernière le dixième anniversaire, constitue un processus permanent, non seulement pour aboutir au contrôle et à la réduction des armements, mais également pour garantir l'intégrité et la dignité de l'homme et promouvoir la confiance dans les relations entre les peuples.

M. Tindemans (Belgique)

Les 35 pays signataires se réuniront le 4 novembre à Vienne pour y procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre des dispositions de cet acte, ainsi que de celles retenues à la Réunion de Madrid. La Belgique attache une très grande importance à cet exercice puisqu'il englobe l'étude complète du respect d'engagements pris depuis plus de 10 ans et, également, celle des travaux effectués lors de diverses réunions spécialisées intermédiaires.

Conformément au texte de l'Acte final, les négociateurs devront aussi examiner les moyens à utiliser et les mesures à prendre pour améliorer la mise en oeuvre de cet instrument important. Les engagements pris à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe formant un tout indivisible, il sera donc absolument indispensable que les négociateurs arrivent à un accord équilibré tendant à réaliser des progrès dans chacun des domaines principaux de l'Acte final.

La paix et la sécurité sont les conditions permettant d'aboutir au plein épanouissement de la personne humaine et de créer le climat dans lequel les relations internationales peuvent donner lieu aux progrès économiques et sociaux dans tous les pays. Malheureusement, ces idéaux sont également menacés par d'autres facteurs qui ne sont pas moins dangereux que le fléau de la guerre. L'actualité récente nous contraint par ailleurs à renforcer notre action dans le domaine de l'environnement et de la santé de l'homme. Je pense, à cet égard, plus particulièrement à la sécurité nucléaire, à la déforestation et à l'abus de la drogue.

L'accident de Tchernobyl a soulevé une grande émotion dans l'opinion publique. Il a, en effet, affecté directement la vie et la santé des travailleurs de la centrale, contaminé la population de la région et causé des effets négatifs dans une large portion du continent européen. Il me paraît essentiel que des mécanismes internationaux soient mis en place pour répondre aux graves préoccupations que suscite cet accident. Dans le domaine nucléaire, il nous faut arriver à une conception commune de la sécurité.

Les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et, sur un plan régional, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des Communautés européennes, ont renforcé nos éléments d'information et d'appréciation en matière de sécurité nucléaire. Il n'en reste pas moins que les éléments de la décision, lors de la conception d'une centrale nucléaire, restent toujours de la compétence des autorités nationales.

M. Tindemans (Belgique)

Une coopération internationale s'impose de toute évidence. A un premier stade, il y a lieu d'élaborer une approche commune, au plan international, de l'évaluation de la sûreté des installations nucléaires et des probabilités d'accidents graves. Dans ce domaine, le rôle dévolu à l'AIEA est déterminant. Il faut, par ailleurs, éviter que ne se reproduise une situation dans laquelle chaque pays détient sa propre vérité en ce qui concerne le niveau de radioactivité acceptable dans les produits agricoles, les eaux et la terre. La crédibilité de chaque gouvernement en a souffert auprès de ses propres populations. Il importe que le monde soit doté d'unités de mesure et de normes communes à tous les Etats. L'AIEA et les autres organismes compétents devront oeuvrer rapidement pour régler cette question. Enfin, l'accident de Tchernobyl a mis en exergue la nécessité d'améliorer la circulation de l'information. Dans ce domaine particulier et important, un grand effort devra être fourni, à la fois au plan national - où des structures opérationnelles adéquates devront être installées -, au plan régional et au plan international - par exemple au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique -, par la mise en place d'un système de centralisation et de redistribution des informations nationales. A cet égard, je me réjouis de la mise au point de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire.

M. Tindemans (Belgique)

Des difficultés se sont posées quant au fait de savoir s'il convenait ou non d'inclure dans cette convention les accidents nucléaires provoqués au départ d'armes ou d'essais nucléaires. Une solution a été trouvée dans ce cas, qui permettrait aux Etats dotés d'armes nucléaires de notifier, sur une base volontaire, les accidents non énumérés à l'Article 1er de la Convention. La plupart de ces Etats ont déjà annoncé qu'ils envisageraient de faire une déclaration d'intention à cet égard. La Belgique, qui attache une importance primordiale à cette question, invite tous les pays dotés de l'arme nucléaire à faire une telle déclaration d'intention qui, seule, est de nature à garantir à l'ensemble de nos populations que les mesures appropriées pourront être prises, quelle que soit la nature de l'accident nucléaire provoquant des retombées radioactives sur leur territoire.

Il convient, enfin, d'assurer la solidarité internationale en cas de catastrophe nucléaire. Je salue, à ce titre, l'action rapide que l'Agence internationale de l'énergie atomique a menée pour établir une Convention internationale relative à l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'une situation radiologique identique.

Je voudrais parler brièvement de deux autres problèmes qui affectent notre environnement et notre santé.

Le dépérissement des forêts européennes et la déforestation constituent désormais des priorités dans nos préoccupations.

En Europe, le dépérissement des forêts est associé aux pluies acides. Si les experts scientifiques ne peuvent pas encore donner une explication certaine quant au processus complexe qui conduit à la mort lente des forêts européennes, tous s'accordent cependant à reconnaître la pollution atmosphérique comme une cause majeure. De larges régions d'Europe centrale et septentrionale voient leurs forêts séculaires disparaître par une mort lente. Les effets en sont désastreux du point de vue écologique et sur le plan économique, sans parler de la santé humaine. Un effort s'impose sur le plan de la coopération internationale. Pour sa part, la Belgique a accordé tout son appui aux grandes initiatives qui ont été prises depuis une quinzaine d'années pour protéger l'environnement. Mon pays sera par ailleurs amené à présider les travaux de l'Année européenne de l'environnement qui sera organisée en 1987 dans le cadre de la Communauté économique européenne. Sur le plan national, le Gouvernement belge poursuit son action en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

M. Tindemans (Belgique)

Mais l'Europe n'est pas le seul continent menacé par la disparition de ses forêts. En Afrique, en Amérique et en Asie, la forêt tropicale est, elle aussi, en voie de disparition du fait de l'activité humaine. Or la disparition de la forêt tropicale est une hypothèque qui pèse lourdement sur l'humanité. Depuis de nombreuses années, la sécheresse qui frappe de nombreux pays d'Afrique révèle l'importance du respect des équilibres écologiques.

Sans doute la communauté internationale en prend-elle lentement conscience, grâce notamment à l'action menée par les Nations Unies. Mais il importe à présent de traduire cette prise de conscience en actions concrètes.

La Belgique est, quant à elle, prête à se joindre à ses partenaires européens, africains et internationaux dans une coordination et une concertation ayant pour but de trouver une stratégie de lutte contre la désertification où l'homme se trouve au centre de l'action. C'est ce qu'a déclaré le Premier Ministre belge à la récente Conférence Silva de Paris. Seule l'élaboration d'une telle stratégie commune permettra la mise en oeuvre de moyens suffisamment efficaces pour faire renaître la forêt et pour lutter contre le désert et la famine.

Dans un autre domaine, le trafic illégal des stupéfiants et l'abus des drogues constituent un problème international qui, de plus en plus, met en danger le niveau général de santé de la population et sape la société elle-même et les institutions qui la structurent. Il existe en effet une relation entre le trafic des drogues et la recrudescence de la criminalité et du terrorisme, la régression de l'économie nationale et la modification du système social.

Il faut que la communauté internationale assume pleinement ses responsabilités à cet égard. La plupart de nos gouvernements intensifient la lutte contre l'abus des drogues ainsi que contre la production et le trafic des stupéfiants. Mais la dimension internationale du problème impose impérativement une coopération à l'échelle régionale et mondiale.

En juin dernier, les 12 Etats membres de la Communauté européenne ont décidé de renforcer leur collaboration dans la lutte contre la drogue, tout en évitant que leur action fasse double emploi avec les travaux effectués dans d'autres instances multilatérales.

La Belgique estime que les Nations Unies ont un rôle privilégié à jouer dans ce domaine et elle se félicite de deux initiatives qui ont été prises dans le cadre de notre Organisation, à savoir le projet de convention sur le trafic illicite des

M. Tindemans (Belgique)

stupéfiants et des substances psychotropes et la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. Mon pays a marqué son approbation de ces deux initiatives dans le cadre de la Commission des stupéfiants et de l'ECOSOC.

J'ai déjà mentionné cet autre fléau qui menace l'humanité et qui ne peut être combattu que par une coopération internationale efficace : il s'agit du terrorisme.

Ces dernières semaines, de Karachi, d'Istanbul et de Paris, nous sont parvenues des images atroces qui démontrent à suffisance combien cette folie meurtrière nous menace de plus en plus dans notre vie quotidienne.

La résolution 40/61 que l'Assemblée générale a adoptée par consensus au cours de sa dernière session et qui condamne sans équivoque les actes de terrorisme est une importante étape de notre lutte commune. Je puis vous signaler que, pour contribuer à la mise en oeuvre de cette importante résolution, des mesures sont prises dans mon pays en vue d'aboutir à la ratification de la Convention pour la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, signée à New York, le 14 décembre 1973, et de la Convention internationale contre la prise d'otages, adoptée à New York, le 17 décembre 1979.

L'actualité récente nous indique clairement que les efforts menés par les Nations Unies doivent être poursuivis et amplifiés, et surtout qu'ils doivent bénéficier du soutien effectif et actif de tous les Etats. Il est indispensable que l'ensemble de la communauté internationale réitère constamment qu'aucun objectif politique ne pourra jamais justifier le recours au terrorisme. La répugnance que nous inspirent ces actes doit être clairement affirmée.

Lors de mon intervention, l'année dernière, sur ce même sujet, je m'étais demandé si l'on ne pourrait envisager, par exemple, comme on l'a déjà fait pour la prise d'otages, l'élaboration d'une convention relative à l'utilisation d'engins piégés.

Je voudrais renouveler cette suggestion, étant entendu que mon pays est prêt à soutenir toute autre proposition qui serait de nature à renforcer la lutte contre cette calamité.

Un autre domaine que je voudrais aborder ici est celui des droits de l'homme, qui touche de manière intime à la possibilité immédiate pour l'homme de vivre avec dignité.

M. Tindemans (Belgique)

Un exemple frappant de violation des droits de l'homme nous est fourni par l'Afrique du Sud. Dans sa déclaration prononcée au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, mon collègue britannique a reflété l'horreur que nous inspire la politique de l'apartheid, nos vives préoccupations face à la situation extrêmement préoccupante qui prévaut en Afrique du Sud et notre ferme détermination de contribuer à l'abolition de l'apartheid dans toutes ses manifestations : nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de notre session, comme nous nous sommes exprimés sur la Namibie au cours de la session extraordinaire qui vient d'avoir lieu.

Mon propos d'aujourd'hui se veut plus général. La Belgique est redevenue membre, cette année, de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Ce retour reflète l'intérêt primordial que mon pays attache aux questions relatives à ces droits.

M. Tindemans (Belgique)

Au-delà des péripéties de la dernière session de cette commission, je voudrais insister sur quelques aspects, essentiels aujourd'hui, des tendances qui se dessinent aux Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et des directions que nous voudrions prendre.

Il me paraît, tout d'abord, que notre Organisation, au travers de ses différents organes compétents, arrive pratiquement au bout du processus d'établissement de normes universelles relatives aux droits fondamentaux. Nous risquons dorénavant d'assister à des exercices d'affinement de ces normes qui pourraient apparaître dérisoires, dès lors qu'aujourd'hui encore les droits les plus fondamentaux de l'homme sont ignorés ou bafoués dans certaines parties du monde.

Aussi estimons-nous que l'effort de la communauté internationale doit à présent porter essentiellement sur la mise en oeuvre des normes existantes.

J'ai déjà eu l'occasion, devant cette honorable Assemblée, de développer les vues belges sur ce que pourrait être un système idéal de contrôle des droits de l'homme grâce à un mécanisme universel et à des mécanismes régionaux interactifs. Nous en sommes encore loin. Nous mettons dès lors l'accent, aux Nations Unies, sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme. Cette coopération ne peut s'arrêter aux frontières de nos pays respectifs : la communauté internationale doit s'intéresser au sort des individus et des peuples de la manière la plus concrète. Il faut savoir tracer la différence entre ce qui serait une ingérence intolérable dans les affaires intérieures des Etats, à savoir l'immixtion dans leur organisation politique, sociale et économique, et le souci objectif d'une coopération internationale bien comprise.

Dans la perspective de cette coopération, nous reconnaissons que, pour universelle qu'elle doive être, la mise en oeuvre des droits de l'homme nécessite des équilibres subtils tenant compte de facteurs socio-culturels et historiques. De telles considérations nous invitent à la prudence. Nous ne souhaitons pas condamner, nous souhaitons d'abord comprendre les situations.

Ceci implique toutefois qu'à leur tour, les autorités concernées, non seulement coopèrent en vue d'éclaircir ces situations, mais acceptent d'y remédier dans toute la mesure de leurs moyens, là où un examen en commun des problèmes démontre des défaillances inacceptables.

M. Tindemans (Belgique)

En présence d'une telle attitude responsable, la délégation belge a toujours mis l'accent, quant à elle, sur les progrès ainsi réalisés, et les a encouragés, plutôt que de chercher à mettre en lumière la persistance de manquements.

Si donc ma délégation estime que notre Organisation doit résolument se tourner vers les problèmes de mise en oeuvre des droits de l'homme, c'est dès lors avec d'autant plus d'inquiétude qu'elle regrette le contexte actuel, notamment financier, auquel l'Organisation fait face. En effet, et même si ce n'est que provisoirement, plusieurs des instruments essentiels dont elle dispose en vue de cette mise en oeuvre sont réduits au silence. Ainsi, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités n'a pas su se réunir cette année, de même que le Comité des droits de l'homme a dû restreindre le nombre de ses sessions annuelles.

La part du budget de l'Organisation consacrée aux activités en matière de droits de l'homme est modeste. Ce secteur a été lourdement frappé par les mesures d'austérité. Maintenir ces coupes dans les années à venir pourrait très rapidement menacer l'ensemble du système des Nations Unies de promotion et de protection des droits de l'homme.

Dans le même esprit, nous souhaitons conserver et approfondir les approches nouvelles de la Commission des droits de l'homme dans la mise en oeuvre et la promotion des droits, que constituent les "monographies" sur les disparitions forcées, les exécutions arbitraires, l'intolérance religieuse, la torture.

A cet égard, la Belgique oeuvrera à l'affermissement de l'institution des rapporteurs spéciaux nommés par la Commission et chargés d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, de même qu'elle appellera à la coopération des Etats intéressés. Car elle pense, comme le Secrétaire général, que telle est la voie de l'avenir.

Je viens d'évoquer la crise financière qui frappe l'Organisation des Nations Unies.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare qu'il n'est pas certain que celle-ci reste solvable jusqu'à la fin de l'année.

Il est donc indispensable que la présente Assemblée générale prenne sans tarder des décisions qui permettraient de résoudre la crise.

M. Tindemans (Belgique)

Comme l'a déclaré lui-même le Président dans son discours inaugural, il faut réduire les gaspillages bureaucratiques, réorienter les dépenses vers les domaines prioritaires et rationaliser l'administration. J'ajouterai qu'il faut également rationaliser et alléger le mécanisme intergouvernemental qui est de la responsabilité des Etats Membres et dont le Secrétariat des Nations Unies n'est que le support.

Le Groupe des 18 experts intergouvernementaux nous a soumis à cet effet un ensemble de résolutions utiles qui vont dans la bonne voie.

Nous devrions pouvoir nous mettre d'accord aussi sur une méthode de planification et de procédure budgétaire assurant un consensus positif sur le budget et les programmes des Nations Unies de manière à éviter que se prolonge une situation qui oblige les pays membres qui assurent la plus grande partie des contributions à s'abstenir ou s'opposer lors du vote sur le budget-programme.

La présente session de l'Assemblée générale a un ordre du jour très chargé. Puissent nos travaux être empreints de bonne foi et de bonne volonté, sans lesquelles tout dialogue demeure stérile, et s'inspirer des aspirations de tous les hommes et les femmes de la terre à la paix, à la sérénité, à la dignité et à la prospérité.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance. Des représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée aujourd'hui, le Premier Ministre de la République française a évoqué une question africaine qui est traitée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il s'agit de la question du Tchad. Nous ne sommes pas ici pour étudier ce problème et je ne serais pas intervenu si la référence faite par le Premier Ministre de la République française à mon pays ne constituait des accusations qui, je dois le dire, sont sans le moindre fondement. Je crois que mes frères africains le savent d'ailleurs.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Mon pays, un pays africain voisin du Tchad, a participé à toutes les conférences régionales africaines consacrées à la recherche d'une solution à ce problème et a contribué efficacement à ces conférences. Si le problème n'a toujours pas été résolu, c'est à cause d'une intervention étrangère, notamment de l'intervention française.

A la Conférence de Lagos du 18 août 1979, toutes les factions tchadiennes, sans exception, y compris M. Hissein Habré, ont confirmé, et je cite un extrait de l'Accord de Lagos :

(L'orateur poursuit en français)

"Toutes les parties tchadiennes ont reconnu unanimement que le maintien de la présence des troupes françaises constitue un obstacle dans la recherche de la réconciliation nationale et empêche une solution pacifique du problème tchadien. Les partis tchadiens ont donc convenu que le GUNT, une fois formé, devra procéder à l'évacuation des troupes françaises".

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

(L'orateur continue en arabe)

La question du Tchad est une question africaine et toute ingérence étrangère est un facteur qui complique les choses. La présence des forces françaises à N'Djamena, comme cela a été confirmé par l'OUA et par les factions tchadiennes, ne peut amener qu'à prolonger le conflit. C'est l'unité du Tchad qui nous préoccupe et son indépendance également. Nous avons toujours coopéré, nous continuerons à coopérer avec le Président de l'OUA et les autres Etats voisins du Tchad et avec l'OUA pour résoudre le problème et pour parvenir à une solution politique du problème.

S. Exc. le Premier Ministre français a dit que le problème du Tchad est un exemple du problème du développement. Mais qui est responsable du sous-développement? Le colonialisme français. Et qui est responsable du sous-développement de l'Afrique dans son ensemble? Qui est toujours responsable de cet état de choses? La question est une question exclusivement africaine et en tant qu'Africains, nous rechercherons sa solution.

Mon pays n'occupe pas une partie du Tchad, comme l'a dit le Premier Ministre français. Il respecte ses frontières héritées du colonialisme français comme il respecte toutes les conventions internationales.

La situation au Tchad nous préoccupe gravement et nous devons déployer des efforts communs en tant qu'Africains pour aider le peuple tchadien à se référer à l'Accord de Lagos pour trouver une solution pacifique au problème. Aider une des factions et défendre un des points de vue des factions, ou encourager l'intervention de la France ne peut que compliquer les choses.

Le problème doit avoir une solution africaine, à l'abri de toute ingérence étrangère. Je tiens à préciser que mon pays est prêt à apporter sa contribution pour trouver une solution au problème tchadien dans le cadre d'un gouvernement de l'unité du Tchad et des autres parties intéressées.

M. de KEMOULARIA (France) : J'ai écouté avec beaucoup d'attention notre collègue, et je dois dire que j'ai été surpris d'entendre dire que c'était l'intervention de la France qui empêchait une solution. Cela a dû faire sourire certains. Je voudrais répondre au représentant de la Libye que dans son discours le Premier Ministre français n'a fait ce matin que constater en termes mesurés l'état de fait que connaît présentement le Tchad. Je reprendrai les mots mêmes de

M. de Kemoularia (France)

la conclusion de M. Jacques Chirac sur ce point, en rappelant, et je le cite : "que les concours apportés par la France au Tchad, notamment l'assistance militaire," - je rappelle entre parenthèses que c'est sur la demande du Gouvernement tchadien -, et je reprends les propos du Premier Ministre "ont pour seul but, en dissuadant la Libye de poursuivre ses menées offensives, de préparer la voie, sans nul doute longue et difficile, de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays".

Mme NGUYEN BINH THANH (Viet Nam) : Ces deux premières journées du débat général de la quarante et unième session de l'Assemblée générale ont une fois de plus amplement démontré l'ironie de l'histoire, à savoir qu'au cours de ses 40 années d'existence, les Nations Unies ont été mises à profit par les puissances impérialistes, colonialistes et hégémoniques, hélas membres du Conseil de sécurité, ainsi que par leurs protégés, pour tenter de changer le noir en blanc, travestir les agresseurs en défenseurs des droits de l'homme et en apôtres du droit des peuples à l'autodétermination, et mettant à la barre des accusés les peuples luttant pour l'indépendance et la liberté - victimes de guerres d'agression répétées de leur part.

L'histoire, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a fourni la preuve frappante que, face à un ennemi dont la puissance, surtout militaire, les dépasse de façon écrasante, les peuples des trois pays d'Indochine n'ont pas d'arme de défense plus efficace que la solidarité militante et le soutien mutuel sur tous les plans. Sans cette solidarité entre compagnons d'armes et cette assistance mutuelle, que serait-il advenu du sort des trois peuples d'Indochine, face aux guerres d'agression les plus cruelles de l'histoire contemporaine qui leur ont été infligées par les forces colonialistes, impérialistes et hégémoniques?

Que ces forces mettent à profit le forum des Nations Unies pour nous diffamer ne pourra en aucune façon les disculper de leurs crimes commis à l'encontre des peuples du Viet Nam et du Kampuchea.

A la séance de l'Assemblée générale de ce matin, le représentant de la Chine a prétendu, et je cite "qu'elle ne recherche aucun intérêt égoïste à l'égard du Kampuchea". L'on est en droit de lui demander : Si la Chine n'a aucun intérêt égoïste en ce pays, pourquoi a-t-elle prêté main forte à la clique de Pol Pot pour s'emparer du pouvoir au Kampuchea après la victoire historique du 17 avril 1975 du

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

peuple kampuchéen, ce qui fut à l'origine de l'odieux carnage que chacun sait au Kampuchea et aux guerres frontalières avec tous ses voisins dont le Viet Nam. Dans quel but la Chine a-t-elle donc envoyé 600 000 hommes de ses troupes pour agresser le Viet Nam, si ce n'est parce que celui-ci a commis le "crime" de sauver le peuple kampuchéen du régime de génocide, rejeton de la Chine, instrument de l'expansionnisme pékinois? S'il ne s'agit pas des intérêts égoïstes de la Chine en ce pays, pourquoi la Chine est-elle en train d'entretenir les débris de l'armée polpotiste et de chercher contre vents et marées à les réinstaller au pouvoir au Kampuchea?

A cette quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'on a aussi assisté à une savante déformation de la situation dans le Sud-Est asiatique et au Kampuchea, quand le représentant de la France, qui a déclaré sans ambages, et je cite :

"Nous assistons même dans ce pays à une nouvelle forme de colonisation." L'on ne peut qu'être pour le moins surpris que le représentant de la France, vieille puissance colonisatrice notoire, puisse s'exprimer en ces termes. Le peuple vietnamien ainsi que le peuple kampuchéen, victimes de près d'un siècle de domination coloniale, et de neuf années de guerre de reconquête ont bonne mémoire et connaissent plus que quiconque le goût du colonialisme ancien, ainsi que les relents de la nouvelle forme du colonialisme français. Aussi n'a-t-il que faire de la leçon que voudrait lui donner le distingué délégué de la France.

Le peuple vietnamien s'estime fier de s'acquitter de son devoir internationaliste à l'égard du peuple du Kampuchea et de tenir tête à cette "Sainte Alliance" entre les impérialistes, les expansionnistes et réactionnaires visant à réimposer la clique génocidaire de Pol Pot au peuple kampuchéen; l'histoire se répète, car naguère, nous avons aussi été légitimement fiers de l'envoi des forces volc taires vietnamiennes du Kampuchea pour aider les patriotes kampuchéens à repousser les troupes d'invasion françaises et américaines.

Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam)

Après avoir mis en échec ces ennemis communs de nos deux peuples, les forces volontaires vietnamiennes se sont totalement retirées. Cette fois encore, les forces volontaires vietnamiennes, qui ont opéré des retraits partiels au cours de ces cinq dernières années, achèveront leur retrait total, en 1990. Si une solution politique garantissant l'élimination de la clique polpotiste en tant qu'entité militaire et politique est atteinte, le Viet Nam opérera le retrait de la totalité de ses forces volontaires à une date plus rapprochée.

Pour conclure, ma délégation voudrait souscrire entièrement à la déclaration faite par le distingué Premier Ministre de la France et je cite : "Aucune pression, d'où qu'elle vienne, aucun sophisme, ne pourront jamais nous faire admettre ces violations.", c'est-à-dire des droits les plus élémentaires de la personne humaine à travers le monde.

Je tiens seulement à y ajouter : "Aucun tour de prestidigitation ne pourra métamorphoser les colonialistes et les expansionnistes en défenseurs occasionnels des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen."

M. ADOUM (Tchad) : A mon tour, je suis très étonné par la réaction du représentant libyen face aux paroles prononcées ce matin par le Premier Ministre de la République française. En effet, il n'est un secret pour personne que la Libye occupe effectivement 550 000 km² du territoire tchadien. Ce n'est donc pas un fait nouveau que l'on est venu signaler ici.

Le Premier Ministre français n'a fait que relever une situation de fait, dont le Tchad est victime et souffre terriblement. Environ 6 000 soldats libyens occupent - et nous insistons bien sur le mot - occupent la zone septentrionale du Tchad, et ce, en violation flagrante des principes contenus dans les Chartes de l'ONU, de l'OUA, ainsi que dans le droit international.

On a évoqué l'Accord de Lagos. Cela m'a également surpris, car cet Accord de Lagos, dont aiment parler les représentants libyens, n'est vivant que dans l'esprit des dirigeants libyens. Il avait bel et bien été enterré par ce qu'on appelle dans l'histoire du Tchad la Déclaration de N'Djamena, adoptée en 1982, par le défunt Gunt.

De même, je suis ahuri qu'on ait parlé d'intervention française. Il n'y a pas d'intervention française. Les troupes françaises ne sont au Tchad que sur la demande du Gouvernement légal et légitime de la République du Tchad.

Le PRESIDENT : Un représentant a demandé à exercer à nouveau son droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : L'orateur précédent a dit que 6 000 soldats libyens se trouvaient sur le territoire du Tchad. Mon pays a déjà souligné à plusieurs reprises qu'aucun de ses soldats ne se trouve sur le territoire tchadien, à l'exception d'éléments d'appui qui sont là pour conseiller le gouvernement d'unité nationale. Lorsque mon pays est entré au Tchad, il l'a fait à la demande du gouvernement légitime d'alors afin de superviser les élections au Tchad en vue de l'établissement d'un gouvernement permanent. Lorsque l'on a demandé à mon pays de retirer ses forces, qui avait consenti de nombreux sacrifices pour pacifier la situation et mettre fin à la guerre civile et sanglante qui durait depuis plus de 20 ans, nous avons répondu positivement et c'est après que la situation au Tchad a commencé à se détériorer à nouveau. Les éléments auxquels a fait référence l'orateur précédent sont des éléments tchadiens qu'il connaît bien et qui étaient sous le contrôle de l'ancien premier ministre tchadien Koukouni Oueddi.

Tous les éléments présents à l'intérieur du territoire tchadien sont des éléments tchadiens. Comme je l'ai répété à plusieurs reprises, aucun soldat libyen ne se trouve au Tchad à l'exception des éléments dont je viens de parler.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : Le Président de la délégation chinoise a exposé de façon solennelle la position de la Chine en ce qui concerne l'agression vietnamienne au Kampuchea. Les faits sont parfaitement clairs. C'est le Viet Nam qui mène une politique hégémoniste et dont les forces militaires occupent le territoire kampuchéen.

Le représentant du Viet Nam a essayé de justifier la position de son pays en calomniant la Chine. Ceci est totalement vain. Si le Viet Nam veut vraiment donner de lui-même une bonne image, nous lui donnons le conseil de se retirer immédiatement et complètement du Kampuchea, d'en retirer toutes ses troupes.

M. CHAN YOURAN (Kampuchea démocratique) : Depuis trois jours déjà, l'Assemblée a entendu un grand nombre d'interventions et, si ma mémoire est bonne, je peux dire que la grande majorité des orateurs qui sont intervenus ici se sont prononcés en faveur du droit du peuple kampuchéen à l'indépendance et à la

M. Chan Youran (Kampuchea démocratique)

souveraineté nationale et ont de nouveau insisté pour que le Viet Nam, l'agresseur du Kampuchea, retire totalement et inconditionnellement ses troupes du Kampuchea pour que notre peuple puisse décider souverainement de sa destinée, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies que notre Assemblée a adoptées depuis sept années déjà.

M. Chan Youran (Kampuchea démocratique)

Qu'il me soit permis de citer les représentants des pays épris de paix et de liberté qui sont intervenus ici. Le jour de l'ouverture de notre Assemblée générale, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Bangladesh, du Pérou, du Togo, de Singapour, d'Islande et de la Belgique ont tous mis l'accent sur la guerre d'agression vietnamienne au Kampuchea et sur la nécessité pour le peuple kampuchéen de continuer sa lutte pour sa libération nationale, avec le soutien et l'appui de la communauté internationale, dont votre Assemblée. Lors de la seconde journée de notre Assemblée générale, les représentants du Panama, de la Tunisie, du Royaume-Uni - qui parle au nom des Douze -, de la Grèce et du Danemark ont parlé dans le même sens, c'est-à-dire que le Viet Nam doit mettre fin à sa guerre d'agression au Kampuchea pour que notre région - l'Asie du Sud-Est - puisse retrouver la paix et la sécurité.

Malheureusement, il n'y a que le représentant de l'Union soviétique, le bailleur de fonds du Viet Nam, qui a soutenu la cause du son valet vietnamien. Aujourd'hui, qui avons-nous entendu? Nous avons entendu les représentants du Portugal, de la Chine, le Premier Ministre de la France, les représentants du Costa Rica, de la Zambie, des Pays-Bas et de l'Oman intervenir dans le même sens. La question qui se pose ici est de savoir si tous ces respectables et honorables délégués représentant tous les continents sans exception, qui ont parlé en faveur de la paix, de la sécurité nationale, de l'indépendance et de la souveraineté du Kampuchea, ont raison ou non d'en parler de cette façon? Je crois que personne dans cette salle ne peut mettre en doute l'honorabilité, la sincérité et la bonne volonté de tous ces représentants. Il n'y a que le représentant du Viet Nam qui fait exception et pour cause, c'est son pays qui mène la guerre d'agression et d'occupation du Kampuchea. Le Viet Nam s'est vendu corps et âme à l'Union soviétique. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de voir le valet et le patron s'associer ici pour défendre la même cause : la cause de l'agression, la cause de l'expansionnisme vietnamien et soviétique en Asie du Sud-Est et dans le monde. Et pourquoi le Viet Nam se permet-il de qualifier son armée d'agression d'armée de volontaires pour mener son action en vertu d'un soi-disant droit internationaliste? Est-ce qu'il y a dans la Charte des Nations Unies un principe qui parle de ce droit internationaliste, qui permet au Viet Nam d'intervenir, de s'ingérer dans nos affaires intérieures, d'occuper notre pays au détriment des principes fondamentaux de la Charte?

M. Chan Youran (Kampuchea démocratique)

C'est vraiment le raisonnement des voleurs et des partisans de la loi de la jungle, parce que le Viet Nam veut installer en Indochine la soi-disant fédération indochinoise vietnamienne. Voilà, la vérité.

Le PRESIDENT : Un représentant a demandé d'exercer à nouveau son droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. ADOUM (Tchad) : J'aimerais simplement faire remarquer à cette Assemblée que le langage que vient de tenir le représentant libyen n'est pas nouveau. C'est un langage mensonger, arrogant et ridicule et connu de tout le monde. Je confirme donc que la Libye a non seulement des troupes au Tchad, mais qu'elle s'est également permise de construire des bases militaires sur le territoire national d'un Etat indépendant et souverain.

La séance est levée à 19 h 30.